22e ANNÉE — 1873

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série. — Huitième Année

N° 3. 15 Mars 1873



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
Librairie Sandoz et Fischbacher
33, rue de Seine.

Londres. — **Nutt**, 270, Strand. = **Leipzig.** — **F.-A. Brockhaus.**
Amsterdam. — **Van Bakkenès et Cie.** = **Bruxelles.** — **Veyrat** (Mlle).

1873

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 21, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA RÉFORME AU CHATEAU DE SAINT-PRIVAT (1)

L'assemblée de Moulins (mars 1566) laissa entrevoir les funestes tendances que la cour avait rapportées de l'entrevue de Bayonne. L'esprit de persécution et l'esprit de tolérance s'y rencontrèrent face à face dans la personne du cardinal de Lorraine et du chancelier de l'Hôpital, à l'occasion des plaintes du clergé contre les réformés de Dijon qui, privés du libre exercice de leur culte par les clauses restrictives de l'édit d'Amboise, refusaient d'envoyer leurs enfants aux écoles catholiques et d'appeler un prêtre au chevet des mourants de leur confession, crime irrémissible aux yeux du fanatique prélat, qui avait vainement poursuivi l'établissement de l'inquisition en France, scrupule des plus légitimes aux yeux du grand magistrat qui s'inclinait devant le droit sacré de la conscience. L'altercation fut si vive entre le chancelier et le cardinal que la séance fut suspendue. Catherine de Médicis évita de se prononcer : l'affront d'un désaveu fut épargné à

(1) *Bulletin* de novembre et décembre 1872.

l'Hôpital; mais sa victoire fut plus apparente que réelle : « Chacun, dit un narrateur contemporain, faisait bonne mine; mais l'un des deux a rendu sa cause meilleure que l'autre, qui n'a la faveur telle qu'il pense près de ceux de qui il s'assure. C'est une terrible chose que la cour. Ce qui s'est vu autrefois ne règne plus (1). » Les belles ordonnances de justice datées de Moulins ne consolèrent pas l'Hôpital des échecs de la politique généreuse dont il était le représentant. Il sentait son crédit baisser de jour en jour, et voyait la France entraînée vers un abîme de maux, peut-être de crimes, dont il n'osait sonder la profondeur. « Quand cette neige sera fondue, disait-il tristement, en passant la main sur sa barbe blanche, il ne restera que de la boue. »

Déjà l'on pouvait observer dans l'attitude des partis les signes précurseurs de l'orage qui allait éclater sur notre malheureuse patrie. La paix n'existait plus que de nom, et l'émeute, l'assassinat, étaient les sinistres préludes de la seconde guerre civile qu'un intervalle si court sépare à peine de la troisième. « Catholiques et protestants, dit un éminent historien, étaient comme deux nations ennemies en présence sur le même sol (2). » L'intolérance était égale des deux côtés; mais tandis que les excès commis par les protestants étaient sévèrement châtiés, ceux des catholiques trouvaient, dans la mollesse des magistrats, dans la complicité des officiers royaux, une impunité à peu près absolue. S'il faut en croire le véridique de Thou, plus de trois mille huguenots avaient péri, victimes de guets-apens ou de soulèvements populaires, sans que la justice recherchât ou punît les coupables (3). Sur un signe du Vatican où siégeait un nouveau pontife, un inquisiteur couronné, l'inflexible Pie V, les confréries religieuses se ramifiant dans les corps de métiers, et couvrant le pays d'un vaste réseau, prêchaient ouvertement la guerre sainte.

(1) *Le Cardinal de Lorraine et le Chancelier,* mémoire de la Bibl. nat., coll. Dupuy, t. LXXXVI, f° 158.
(2) Henri Martin, *Histoire de France,* t. IX, p. 201.
(3) *Hist. univ.,* l. XXXIX, *passim,* et La Popelinière, l. X, f° 384.

« Les chaires, dit un écrivain non suspect, retentissaient d'invectives contre les sectaires, de réflexions séditieuses sur la paix, d'exhortations à la rompre. On avançait hardiment ces maximes abominables, qu'il ne faut pas garder la foi aux hérétiques, et que c'est une action juste, pieuse, utile pour le salut de les massacrer (1). » Coligny lui-même, menacé du fer des assassins, adressait à Catherine de Médicis ces graves paroles : « On congnoist assez, Madame, que tout ce qui se faict aujourd'huy n'est que pour tant provocquer et offenser ceulx de la religion que l'on leur face perdre patience, et de là prendre occasion de leur courir sus pour les exterminer (2). »

La révolte des Pays-Bas contre le despotisme de Philippe II précipita le cours des événements. La marche sur nos frontières d'une armée commandée par le duc d'Albe, l'appel à l'intérieur de nouveaux régiments suisses, les explications équivoques de la cour, parurent l'indice d'un plan concerté entre les gouvernements de France et d'Espagne pour l'extermination de l'hérésie. Les chefs du protestantisme français tinrent conseil à Valery et à Châtillon. Coligny, longtemps irrésolu, donna le conseil le plus hardi : enlever le roi durant son séjour au château de Montceaux en Brie, chasser les Suisses, et gouverner sous le nom de Charles IX arraché à la fatale influence de sa mère. Le secret du complot fut si bien gardé qu'il faillit réussir. Charles IX, averti à temps, ne rentra dans Paris que sous la protection des piques suisses, harcelé jusque sous les murs de sa capitale par l'armée huguenote qui, malgré son infériorité numérique, n'hésita pas à engager l'action, aussi glorieuse que peu décisive, connue sous le nom de bataille de Saint-Denis. Elle coûta la vie au dernier chef du triumvirat, le vieux connétable de Montmorency.

(1) Anquetil, *Esprit de la Ligue*, t. I, p. 273.

(2) *Bulletin*, t. IV, p. 330. Cette lettre écrite de Tanlay, et attribuée par erreur à d'Andelot, n'était que l'éloquente expression de plaintes sans cesse répétées par Coligny. L'original autographe, signé *Chastillon*, est dans la collection Colbert, t. XXIV, f° 161. Voir le *Bulletin* du 15 janvier 1873, p. 47.

La retraite de Meaux, trompant l'espoir des réformés, s'était accomplie le 29 septembre 1567. Le même jour devait éclater dans les provinces un soulèvement général du parti aux cris de : « Mort aux papistes ! Monde nouveau ! » Jacques de Crussol arrivant en poste à Uzès, le 27 septembre, avec les ordres du prince de Condé, donna le signal de la prise d'armes qui produisit à Nîmes une commotion électrique (1). Les réactions se succédant coup sur coup dans l'ardente cité, tour à tour asservie à l'une et l'autre opinion alternativement proscrites, avaient déposé au fond des cœurs des ferments de haine et de vengeance qui n'attendaient qu'une occasion pour éclater au dehors. Les opprimés de la veille devinrent les proscripteurs du lendemain. Ce fut l'affreuse journée de la *Michelade*, fête de Saint-Michel, marquée par le soulèvement des huguenots et par le massacre des principaux chefs du parti catholique (30 septembre 1567). En replaçant cet événement dans son cadre naturel, on n'a pas l'intention d'en atténuer l'horreur. On ne saurait lire les détails du drame effroyable qui eut pour théâtre la cour de l'évêché, sans admirer les victimes, sans flétrir les bourreaux, sans s'associer aux protestations, hélas ! bien vaines, du consistoire débordé par les passions populaires que l'on n'irrite pas impunément (2). En ce jour néfaste, le protestantisme nîmois perdit le prestige et comme le bénéfice des longues persécutions qui avaient consacré son berceau. De nos jours encore, au pied de la vieille cathédrale témoin du massacre nocturne, près du puits qui servit de tombe aux victimes, on croit entendre leur plainte à demi étouffée. On oublie presque Vassy, Sens, Orléans, Auxerre, Toulouse, Orange..., tout le cortége des

(1) Antoine de Crussol, devenu duc d'Uzès en 1565, n'aspire plus dès lors qu'au rôle difficile de pacificateur du Languedoc.

(2) Un écrivain catholique que je m'honore d'avoir eu pour maître et de compter pour ami, M. Germain (*Hist. de l'Eglise de Nîmes*, t. II, p. 121), reconnaît que le consistoire intervint, le 1er octobre, pour arrêter le massacre, ce qui n'empêcha pas le parlement de Toulouse de faire figurer dans l'arrêt de condamnation, rendu le 18 mars 1569, les quatre ministres de l'Eglise réformée. Dans la crise de 1567, tout pouvoir avait du reste passé au *conseil des Messieurs*, espèce de comité de salut public qui se substitua au consulat et au consistoire.

lugubres immolations, pour ne se souvenir que du crime de la Saint-Michel ! (1)

Aucun des membres de la famille de Faret ne figure parmi les représentants assez nombreux de la noblesse locale inculpés dans le massacre du 30 septembre (2). Les troubles de 1567 n'en devaient pas moins inaugurer une ère nouvelle, singulièrement militante, dans l'histoire du manoir de Saint-Privat. Il était depuis longtemps signalé comme un des principaux asiles de la croyance réformée dans le diocèse d'Uzès. Il en devint à cette époque une des forteresses les plus redoutées. Aux moyens de défense que lui prêtait la nature, dans une gorge étroite où coule un torrent profond que resserre de son mur à pic la gigantesque falaise du *Mal-Pas*, il joignit toutes les précautions que la prudence pouvait suggérer pour rendre son accès plus difficile. Par les soins de Jacques Faret, un ravelin fut ajouté au fossé qui protégeait les abords du grand portail du côté du midi. Les autres portes furent murées, à l'exception d'une seule que l'on ne pouvait franchir qu'en s'effaçant et en pliant les genoux. Les murs se hérissèrent d'arquebuses et de pièces d'artillerie braquées dans toutes les directions. La sentinelle ne cessa de veiller sur les tours, mêlant ses avertissements nocturnes aux psalmodies religieuses, et au bruit du torrent qui s'épanche en bruyantes cascades. Des compagnies inspectées par de Grille, sénéchal

(1) On peut lire dans Ménard, t. V, p. 10-21, et Preuves, p. 24-60, les détails circonstanciés du massacre, qui ne compta pas moins de quatre-vingts victimes, parmi lesquels figuraient le consul Gui Rochette, l'avocat François de Gras, le prieur des Augustins, Jean Quatrebar, le vicaire général Jean de Paberan, etc. L'évêque Bernard d'Elbène n'échappa que par miracle à la mort. « Il est à remarquer, dit Ménard, que la fureur des religionnaires, durant toute cette tuerie, ne retomba pas sur les femmes des catholiques. Elles demeurèrent toutes dans la ville sans qu'il leur fût fait aucun mal. Ils n'en voulaient qu'aux prêtres, aux religieux et aux chefs de famille ; et encore, parmi ces derniers, ne prenaient-ils pour victimes que ceux qui les avaient inquiétés, ou qui s'étaient trop déclarés contre eux dans les occasions. Ce fut là le grand motif qui les dirigea dans le choix des victimes. » (P. 22.) Les archives de la préfecture du Gard possèdent les pièces originales du procès intenté, l'année suivante, par le parlement de Toulouse contre les auteurs du massacre. (Vol. coté 807 et 808.) Il en existe une copie à la bibliothèque de la ville.

(2) Pierre Suau, dit le capitaine Bouillargues, paraît avoir été l'âme du complot. Mais à son nom, l'histoire doit ajouter ceux de Calvières, Montcalm, Saint-Côme, de Brueys, etc.....

beaucairois, et par d'Acier lui-même, qui faisait de fréquentes apparitions à Saint-Privat, le mirent à l'abri de toute surprise, comme l'attestent de nombreux témoins, notamment Jehan Roques, dit Teyssier, qui s'exprimait ainsi en mars 1569 : « Est le dict chasteau tellement fort qu'il y faudroit deux mille coups de canon pour l'abattre, et se pourroit difficilement parce qu'il est entre deux montagnes et au fond d'icelles (1). »

De telles précautions n'étaient pas superflues à une époque où les troubles continuels et les alternatives de la lutte entre les partis amenaient à Saint-Privat de nombreux fugitifs. Le catholicisme comptait d'ailleurs des chefs importants dans le voisinage. En remontant de quelques milles le cours du Gardon, on rencontrait le château de Collias, résidence de la famille d'Albenas-Castries, notoirement hostile à la Réforme. Dans une autre direction, sur l'arête des coteaux qui se prolongent au couchant du côté de Nîmes, le manoir démantelé des anciens seigneurs de Ledenon domine au loin le paysage. Il servait de point de ralliement aux populations catholiques de Saint-Gervazy, de Bezouce et de Saint-Bonnet, disséminées dans la plaine. Un sentier serpentant à travers des gorges brisées et très-propres aux embuscades, conduit en moins d'une heure de Saint-Privat au hameau de Ledenon qui paraît avoir été, à cette époque, un des champs de bataille des deux croyances. Le temps a fait ici moins de ruines que les idées dont le choc est empreint sur ces pans de mur à demi écroulés, et portant les stigmates de la guerre civile. La culture a repris son œuvre réparatrice : sur les pentes mûrit le raisin qui donne un vin renommé. Aux pampres se mêle le pâle feuillage de l'olivier, plus d'une fois, hélas! coupé à la racine par la fureur des partis. Au delà commence l'âpre désert des *Garrigues*, qui rappelle, dit-on, les stériles régions de la Judée.

(1) Ce même témoin ajoute naïvement : « Il seroit bien requis et nécessaire qu'il fust abbatu pour le service du roy et profict de ses subjets catholiques. *Il y a trente ans de temps...* que ce a esté comme est encores, le réceptacle, retraicte et garnison de ceux de la nouvelle religion. » Sans prendre cette déposition au pied de la lettre, on doit y voir une preuve de l'antiquité de la Réforme au château de Saint-Privat. (Arch. dép. du Gard, série 9, 441, n° 11.)

Sur ce sol fouetté par les bises ou calciné par l'ardent soleil du midi, les passions sont extrêmes comme les croyances; l'homme ne sait ni aimer ni haïr à demi. La population indigène, obstinément attachée à la foi catholique, était sans cesse en armes, car elle avait tout à craindre des agressions combinées des religionnaires de Nîmes et de Saint-Privat. Elle ne fut pas seule à en souffrir, et l'histoire s'étonne d'avoir à enregistrer parmi les victimes de ces luttes locales de paisibles religieuses, déjà fugitives de Nîmes, et qui ne purent trouver un sûr asile au prieuré de Ledenon.

Au pied du mont autrefois aride, aujourd'hui changé en riante promenade, que couronne la Tour-Magne, près de la source de *Nemausa*, dont l'eau si pure alimentait jadis des thermes romains, s'élèvent les ruines d'un temple admirable entre tous pour le charme de poésie et de tristesse qu'on y respire. Le polythéisme croulant laissa son autel désert. Une congrégation de religieuses vint y chercher un abri au moyen âge. L'abbaye de Saint-Sauveur de la Fontaine s'installa sous les voûtes du temple de Diane, dans ces jours de ferveur qui précédèrent les sombres appréhensions de l'an mille. Mais rien ici-bas n'est sans tristes retours : le relâchement pénétra plus tard dans cette pieuse maison. Il ne fallut pas moins que l'intervention du parlement de Toulouse pour réprimer ses scandales sans cesse renaissants (1). Vint le souffle de la Réforme, qui purifia et dispersa cette colonie monastique. Le couvent tomba, ainsi que d'autres édifices vénérés, sous le marteau démolisseur. Quelques-unes des religieuses demandèrent leur admission à la cène selon le rite calviniste (2). D'autres, demeurées fidèles à leur vœu, s'enfuirent à Ledenon dont le prieuré se rattachait à leur vieille abbaye. Elles n'avaient pas prévu l'orage qui devait les poursuivre jusque dans cet obscur asile. L'année 1567 fut

(1) Ménard, t. IV, p. 116. (Archives de l'hôtel de ville, Délibérations du conseil, f° 195, verso.

(2) *Ibidem*, p. 321.

particulièrement fatale aux édifices catholiques de la contrée. Les églises de la campagne ne furent pas plus respectées que celles de la ville. On vit des magistrats mettre la main à cette œuvre de destruction. Un mot du conseiller Jean de Sauzet, qui présidait à la démolition du couvent de Sainte-Claire de Nîmes, rappelle le zèle farouche de Knox : « Ceci fait beau voir !... Il faut abattre les nids pour que les oiseaux n'y retournent plus (1). »

Dans une de ces expéditions qui désolaient presque chaque jour le territoire nîmois, deux bandes sorties, l'une de la ville, et l'autre de Saint-Privat, se rencontrèrent à Ledenon. Elles bloquèrent le château, et assiégèrent l'église paroissiale qui ne put résister à leurs attaques. La passion iconoclaste se donna libre carrière à l'intérieur de l'édifice, et brisa l'autel ainsi que les images vénérées. La toiture fut enlevée par des mains profanes, et le sanctuaire demeura ouvert à tous vents (2). La maison claustrale attenant à l'église, et qui servait de refuge aux religieuses de Saint-Sauveur, n'eut pas meilleur sort, et fut démolie malgré leurs plaintes et leurs protestations répétées. Les cloches qui donnaient aux catholiques l'ordinaire signal de la prière, allaient être rompues, « lorsque, dit un témoin, survint le seigneur de Saint-Privat, en compagnie de M. de Grille, sénéchal de Beaucaire, et de plusieurs autres en grande troupe, environ cinquante ou soixante, lesquels portaient arquebuses et pistoles à l'arçon des selles de leurs chevaux (3). » Jacques Faret voyant les soldats occupés à cette triste besogne, demanda qu'on lui laissât une cloche *pour sonner le prêche* (4). Ce vœu fut accueilli, et la cloche de l'église de Ledenon, transportée le jour même, avec un riche butin, au château de Saint-Privat, y servit à sonner la retraite, et à annoncer les offices du culte réformé. Des scènes analogues se produisirent à Remoulins, qui eut

(1) Ménard, t. V, p. 28.
(2) Déposition de Pierre Cappon de Saint-Gervazy.
(3) Déposition d'Antoine Rocques.
(4) *Ibidem.* (Arch. dép. du Gard, série 9, 441, n° 11.)

aussi sa maison claustrale démolie par ordre d'Honorat Faret. Ainsi se vengeaient les religionnaires de l'interdiction passagère de leur culte. Des documents conservés dans les archives de Clausonne attestent que, durant ces temps agités, le seigneur de Ledenon fut plus d'une fois bloqué avec sa femme et ses enfants, qu'il vit son domaine ravagé par l'incendie, et que ne se sentant pas assez protégé par les épaisses murailles de son château, il alla chercher un abri, au delà du Rhône, sous la protection du vice-légat, à Avignon (1).

La paix de Longjumeau (23 mars 1568) ne fut qu'une courte trêve entre les partis. Le jour même où elle fut signée, Crussol-d'Acier, accourant au secours d'Aramon assiégé par les catholiques, livra, dans la plaine de Montfrin, un furieux combat aux troupes de Joyeuse, et dut se replier sur Remoulins après avoir perdu l'élite de ses soldats (2). Il ne posa les armes qu'en frémissant et fut le premier à les reprendre, lorsque peu de mois après (25 août), il reçut l'appel de Condé et de Coligny qui, menacés par les trames perfides de la cour, quittèrent précipitamment le château de Noyers en Bourgogne, en donnant rendez-vous à leurs partisans sous les murs de la Rochelle. Rien ne put arrêter l'élan des religionnaires du Midi (ils étaient plus de vingt mille!) qui, sous la conduite de d'Acier et de Mouvans, allèrent se ranger sous la bannière des princes dans la désastreuse campagne de Jarnac et de Montcontour (13 mars — 30 octobre 1569). Mouvans périt dans une obscure rencontre. D'Acier pris à Montcontour, après avoir fait des prodiges de valeur à Cognac, à Poitiers, ne dut la vie qu'à la cupidité du comte de Santa-Fiore, un mercenaire italien, qui désobéit aux ordres formels du pape en épargnant son prisonnier pour en tirer une grosse rançon. Echappé, trois ans après, au massacre du 24 août 1572, d'Acier ne se piqua pas d'une plus longue fidélité à la cause qu'il avait jusqu'alors

(1) Lettre de M. le baron Gustave de Clausonne, du 2 août 1872.
(2) Dom Vaissète, t. IX, p. 41. Le chapitre XVII du livre XXXIX est consacré au combat de Montfrin, revanche catholique de la bataille de Saint-Gilles.

servie. Etrange mobilité des hommes que ne soutiennent pas, dans les vicissitudes des événements, d'austères convictions ! Elle parut en un double et frappant exemple : « Là, dit Lestoile, se vit une étrange métamorphose, c'est à scavoir du maréchal Dampville qui, aux derniers troubles formel catholique, portant les armes pour le roy contre les huguenots, estoit pour lors un de leurs principaux chefs, et au contraire le seigneur d'Assier, formel huguenot aux derniers troubles, estoit à ceste heure-là formel catholique, portant les armes pour le roy contre les huguenots et leurs adhérents (1). »

Pendant que se débattait sur les rives de la Charente le sort de la Réforme française, Nîmes offrait le spectacle des plus tragiques péripéties. La paix de Longjumeau avait remis la cité révoltée à la merci de la clémence royale. Les huguenots virent leur temple démoli, leurs ministres dispersés. Des milliers de fugitifs prirent le chemin des Cévennes. Au sein de la ville l'ascendant n'en resta pas moins à l'opinion proscrite, malgré les amendes, les confiscations et les sentences capitales qui frappaient ses chefs. « Les exilés, dit un moderne historien, étaient menaçants. Qui croirait que dans un obscur village des Cévennes, ces échappés des potences royales mettaient aux enchères par-devant notaire, les biens des ecclésiastiques situés dans le diocèse dont ils étaient expulsés, et qu'il se trouva des acquéreurs, comme pour le champ où campait Annibal ? (2) » Tant d'assurance annonçait la prochaine rentrée des huguenots proscrits. Le 15 novembre 1569, une surprise nocturne leur livra la ville, et le sang coula de nouveau dans ces luttes fratricides. Le château tenait encore, et ce fut Saint-Romain, l'ancien archevêque d'Aix, qui en fit le siége pour le compte des réformés. Un concours inoui de succès et de revers allait bientôt amener, dans la métropole nîmoise, l'homme sur lequel étaient fixés alors tous les yeux, l'amiral Coligny.

(1) *Journal du règne de Henri III.* Coll. Michaud et Poujoulat, t. XIV, p. 48.
(2) D. Nisard, *Histoire de Nîmes*, p. 93, 94. Ces ventes s'accomplirent à Anduze trois mois durant. Voir les détails dans Ménard, t. V, p. 48 et 49.

Un éloquent historien, racontant les prodigieuses campagnes de Jules César dans notre patrie, s'exprime ainsi : « J'aurais voulu voir cette blanche et pâle figure, fanée avant l'âge par les débauches de Rome, cet homme délicat et épileptique, marchant sous les pluies de la Gaule, à la tête des légions, traversant nos fleuves à la nage, ou bien à cheval entre les litières où ses secrétaires étaient portés, dictant quatre, six lettres à la fois, et domptant en dix années la Gaule, le Rhin, l'Océan du Nord (1). » Non moins digne des regards de la postérité est la retraite du glorieux vaincu qui, déployant dans le malheur des ressources inespérées, et se relevant plus redoutable après chaque désastre, grandissait par les revers mieux que d'autres par la victoire. Coligny semble inaugurer en effet un nouveau genre de grandeur, qui ne doit rien à la fortune, et doit tout à la fermeté du caractère, à l'indomptable vigueur de l'âme soutenue par une foi supérieure au succès. Le secret de sa force est dans ces lignes du Discours composé dans la captivité de l'Ecluse en Flandre, après la double catastrophe de Saint-Quentin : « Tout le reconfort que j'ay c'est celuy qu'il me semble que tous les chrétiens doivent prendre que tels mystères ne se jouent point sans la permission et volonté de Dieu, laquelle est toujours bonne, saincte et raisonnable, et qui ne faict rien sans justes occasions, dont toutefois je ne sais pas la cause, et dont aussi peu je me dois enquérir, mais plustost m'humilier devant luy en me conformant à sa volonté (2). » C'est le même sentiment qui le soutient dans la déroute de Montcontour, lorsque malade, grièvement blessé, il rencontre un de ses gentilshommes, Lestrange, qui le regardant fixement, et la larme à l'œil, lui adresse ces simples mots : *Si est-ce que le Seigneur est très-doux!* « lesquels, dit d'Aubigné, le mettent au chemin des bonnes pensées et des fermes résolutions pour l'avenir. » Ni la mort de sa

(1) Michelet, *Histoire romaine*, t. II, p. 287.
(2) Discours où sont sommairement contenues les choses qui se sont passées durant le siége de Saint-Quentin, en 1557. Collection Petitot, t. XXXII de la 1re série.

pieuse compagne, Charlotte de Laval, victime de son zèle charitable dans les hôpitaux d'Orléans, ni celle de son frère d'Andelot, modèle accompli de toute vertu, enlevé à Saintes par un mal mystérieux qui laissa soupçonner le poison, ni sa tête mise à prix, ni le souvenir de quatre enfants en deuil au foyer brisé de Châtillon, ne peuvent ébranler ce grand cœur, saignant par tant de blessures, dont la moindre n'est pas l'intime souffrance de la guerre civile qu'il doit poursuivre sans relâche tout en la détestant (1).

Coligny fit son entrée à Nîmes vers le 10 avril 1570, accompagné du jeune roi de Navarre, et ce fut dans la vieille cité romaine devenue l'un des boulevards de la foi réformée, qu'il fit part à ses compagnons du hardi projet qu'il avait conçu pour dicter la paix à la cour, et conquérir la liberté de conscience, noble prix de tant de labeurs et de sacrifices (2). Tenter après une défaite ce qu'il eût fait après une victoire, remonter vers le Nord en ralliant toutes les forces vives du protestantisme français dans le Midi, et reporter la guerre sous les murs de Paris qui croit le parti huguenot abattu sans retour, tel est le plan qu'il expose à ses lieutenants étonnés. Des fleuves à franchir, de vastes régions à traverser au milieu des masses ennemies, jusqu'à ce que l'on rencontre les renforts allemands, rien ne l'arrête. Quelques milliers d'hommes d'élite, tous à cheval, et compensant par la rapidité de leur marche le défaut de canons, suffisent à ses yeux pour l'exécution d'un projet dont les chances étaient dans sa hardiesse même, comme le prouva l'événement. Dès le 16 avril, aux portes de Nîmes, sur la route qui mène au Rhône, point de jonction avec les religionnaires de Provence et du Dauphiné, l'amiral se heurte aux avant-postes ennemis qui prétendent lui barrer le passage. Plus heureux qu'à Lunel, qui lui a par deux fois opposé une résistance invincible, il em-

(1) A Nîmes, il retrouva la tombe de d'Andelot, vaillant soldat qui ne devait pas même obtenir le repos dans la mort. Voir sur les vicissitudes de ces héroïques restes le *Bulletin,* t. III, p. 229 et suivantes.
(2) Henri Martin, t. IX, p. 264.

porte d'assaut Marguerites et Bezouce, et s'avance vers Remoulins, pendant qu'un de ses lieutenants, le comte de Mansfeld, occupe Uzès. Le voisinage du château de Saint-Privat donne un solide point d'appui à la petite armée protestante sur les bords du Gardon. Après avoir pris Castillon, chefs et soldats, dit de Thou, vont visiter le pont du Gard, et si Coligny, cédant à une noble curiosité, voulut contempler aussi le vieil aqueduc romain, s'il se rendit de sa personne à Saint-Privat, comme tout autorise à le croire, jamais l'antique manoir des Faret ne reçut en ce siècle plus illustre visiteur (1).

Nous ne le suivrons pas dans sa marche victorieuse vers la Loire, ni dans les négociations de la paix de Saint-Germain, ni dans ses patriotiques projets interrompus par la mort. Coligny est la dernière grande apparition de cette période historique qui se déroule, avec le premier âge de la Réforme, autour du château de Saint-Privat, et dont la Saint-Barthélemy marque le terme. Presque tous les éminents personnages que nous avons vus se succéder dans cette étude, rois et ministres, prélats et courtisans, héros et martyrs, sont entraînés, comme par un courant irrésistible, vers le lugubre dénoûment qui doit arracher ce cri au plus vertueux des contemporains : *Excidat illa dies ævo !* Si les généreuses pensées qui animaient l'Hôpital, et que consacra un moment l'édit de janvier, ce premier essai de tolérance, avaient prévalu dans notre patrie, combien autre eût été le cours de ses destinées ! L'historien n'aurait pas à retracer cette longue série d'attentats qui déshonorent nos annales. La néfaste nuit du 24 août ne serait pas demeurée l'énigme et l'effroi de la postréité. Au lieu d'un entr'acte brillant, mais éphémère, dans

(1) De Thou et La Popelinière s'accordent pour affirmer que l'armée protestante occupa deux points sur le Gardon, *Castillon* et *Saint-Privat*, peu distants l'un de l'autre. Mais tandis que le premier exigea une attaque en règle, et fut vivement défendu par les catholiques, le second dut s'ouvrir avec empressement à l'armée des princes, qui put s'y ravitailler à l'aise avant de continuer sa marche vers le Vivarais. Il y a sur l'itinéraire de Coligny dans le Languedoc des divergences et des obscurités qui ne sont qu'imparfaitement éclaircies dans la Note de Dom Vaissète, t. IX, p. 455 et suivantes.

le drame des guerres civiles, le règne de Henri IV aurait été le couronnement d'une ère de grandeur et de prospérité sans égale. Hélas ! il n'en fut rien, et quarante ans de luttes sanglantes furent le douloureux prix de la liberté de conscience passagèrement consacrée par le disciple couronné de l'Hôpital. Déjà, en 1563, dès les premiers troubles, on put pressentir l'irréparable atteinte qu'allait recevoir la fortune de notre patrie : « Une année de guerre civile, dit Michel de Castelnau, avoit apporté à la France tant de malheurs et calamités, qu'il estoit presque impossible qu'elle s'en pût relever, car l'agriculture, qui est la chose la plus nécessaire pour maintenir tout le corps d'une république, et laquelle estoit auparavant mieux exercée en France qu'en aucun autre royaume, comme le jardin du monde le plus fertile, y estoit toutefois délaissée, et les villes et villages, en qualité inestimable, estant saccagés, pillés et brulés, s'en alloient en déserts. Les pauvres laboureurs chassés de leurs maisons, spoliés de leurs meubles et bestial, pris à rançon et volés, aujourd'huy des uns, demain des autres, de quelque religion ou faction qu'ils fussent, s'enfuyoient comme bestes sauvages, abandonnant tout ce qu'ils avoient pour ne demeurer à la miséricorde de ceux qui estoient sans mercy... *Le pis estoit qu'en ceste guerre les armes que l'on avoit prises pour la défense de la religion anéantissoient toute religion* (1). »

Comme contraste avec cette amère conclusion trop justifiée par les faits, on aimerait à citer quelques traits choisis, à évoquer quelques scènes pures empruntées à la vie des châtelaines de Saint-Privat durant une époque si profondément troublée. Mais les documents intimes qui nous initient à ce qu'eut de meilleur le passé font ici complétement défaut. On ne sait rien de Sibylle de Forli, première femme de Jacques Faret, ni de la seconde, Hippolyte Grimaldi, qui professèrent l'une et l'autre la foi nouvelle dont elles transmirent le dépôt

(1) *Mémoires*, édition Le Laboureur, t I, p. 153, 154.

à leurs enfants. Le même mystère entoure Sara de Guerry, épouse de Pierre Faret, qui déploya un grand zèle au service de la Réforme sous la minorité de Louis XIII (1), et sa belle-fille, Jeanne de Launay-d'Entraigues, contemporaine des grandes luttes qui ont illustré le nom de Rohan (2). Ce fut dans le manoir de Charles Faret, son époux, que s'accomplit le dernier acte de la paix d'Alais, qui devait clore les guerres de religion.

Le 30 juin 1629, le roi, accompagné du tout-puissant cardinal, vainqueur de la Rochelle, vint coucher à Saint-Chaptes. Le 1er juillet, il reçut la soumission de la ville d'Uzès; le 3, il fit passer le pont du Gard à son armée, et alla loger à Bezouce où fut rédigé l'acte de pacification définitive. Le 7 juillet, il reçut à Saint-Privat, dans la chambre qui porte encore le nom de Louis XIII, la soumission des habitants de Nîmes, ainsi que les otages livrés en garantie de la foi jurée. Ils étaient au nombre de douze, et leurs noms se lisent encore au bas de la proclamation de Bezouce, suivis de ces mots de l'impérieux cardinal :

« Les nommés ci-dessus sont les ostages de la ville de Nismes que le Roy veult avoir.

« Faict à Saint-Privat le 7 juillet 1629.

« Le cardinal DE RICHELIEU. » (3)

Ainsi vint se terminer, dans le château que nous avons pris pour cadre de notre étude, une période mémorable de notre histoire, et la victoire de la monarchie sur le grand parti religieux dont le malheur des temps avait fait un parti politique, un Etat dans l'Etat, parut ne rien coûter à la liberté de conscience. Durant plus de soixante ans, le protes-

(1) Haag, *France protestante*, t. V, p. 72. Article Faret.
(2) Son contrat de mariage, célébré selon le rite calviniste, porte la date du 9 novembre 1619. (Arch. de Saint-Privat, n° 240.) Celui de Sara de Guerry est du 16 mai 1590. (*Ibid.*, n° 545.)
(3) Ménard, t. V, p. 588, et Preuves, p. 314. — Charvet, p. 30.

tantisme fut encore professé dans la noble demeure qui avait été un de ses premiers asiles au siècle précédent. Le 6 mai 1636, messire Charles Faret, seigneur de Fournès, lègue par testament 250 livres aux pauvres de la religion réformée dudit lieu (1). Son petit-fils Charles, second du nom, épouse, en 1683, Anne de Ginestous suivant les formes de la religion réformée, « dont ils font et veulent faire profession (2). » Mais déjà l'édit de Nantes, ce monument de la sagesse de Henri IV, solennellement reconnu par Richelieu, n'existe plus que de nom. L'heure de la Révocation va sonner, ouvrant une nouvelle ère d'épreuves pour les protestants français et de ruines pour notre pays. L'exil, le gibet, les galères, telle est la triple perspective offerte à ceux qui, selon un mot de Louvois, « ont la sotte prétention de professer une autre religion que celle de Sa Majesté. » Charles Faret ne fut point un de ces sublimes révoltés qui pratiquèrent, au péril de leur vie, la fière maxime : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes!* Il s'inclina silencieusement, tout en gardant au fond du cœur la croyance qu'il n'osait professer au grand jour. Le clergé ne s'y méprit pas, car il refusa plus tard d'inhumer en terre sainte le nouveau converti qui avait donné trop peu de gages de la sincérité de sa foi catholique. L'arrière-petit-fils de Jacques Faret, le petit-neveu d'Honorat, descendit donc dans la tombe privé des prières de l'Eglise romaine, emportant avec lui la croyance qu'il avait reçue de ses pères, et qui avait été l'âme de plusieurs générations (3).

(1) Testament du 8 novembre 1636. (Arch. de Saint-Privat.)
(2) *Ibidem.* Contrat du dernier octobre 1683. N° 398.
(3) Le testament de Charles de Faret (du 8 août 1714) est conservé aux archives de Saint-Privat. Il y recommande son âme à Dieu, « le Père tout-puissant, le suppliant de lui faire miséricorde et la recevoir dans son saint Paradis, quand elle sera séparée de son corps, *par le mérite de la mort et passion de nostre Seigneur J.-C.* » C'est le langage et la doctrine de la Réforme.

JULES BONNET.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

RÉVOLUTION DES PAYS-BAS

DEUX LETTRES DE TH. DE BÈZE AU MINISTRE TAFFIN

(1566)

Les deux lettres qui suivent sont la meilleure réponse à l'accusation si souvent répétée contre les réformateurs, d'avoir prêché l'insurrection contre les gouvernements établis. Certes, s'il y eut jamais un gouvernement odieux, une insurrection légitime, ce fut dans les Flandres soumises à la double tyrannie de l'inquisition et de Philippe II. Le disciple de Calvin n'en réprouve pas moins, comme l'eût fait son maître, l'emploi des armes pour la cause de la religion. Trop fidèle aux théories développées dans un livre célèbre, il n'admet pas même la liberté religieuse au profit des nombreuses sectes répandues dans les Pays-Bas. On a regret de le dire, il invoque la persécution contre plusieurs d'entre elles.

Rappelons brièvement la situation des Pays-Bas à l'époque où ces lettres furent écrites. Le 5 avril 1566 avait eu lieu, à Bruxelles, la grande manifestation des 400 nobles confédérés demandant par l'organe de Henri de Brederode, à la régente Marguerite, l'abolition de l'inquisition et des édits connus sous le nom de Placards. On leur répondit en les flétrissant du nom de *Gueux* qui devint le cri de guerre des Flamands. Le sac de la cathédrale d'Anvers fut le signal du soulèvement des provinces. L'arrivée du duc d'Albe et l'institution du *Conseil des Troubles* allaient précipiter le cours des événements.

Jean Taffin, le correspondant de Th. de Bèze, exerçait le ministère à Anvers, au moment où éclata la révolution. Il devint plus tard aumônier du prince d'Orange, et mourut en 1602 pasteur de l'Eglise française d'Amsterdam. Il a écrit plusieurs ouvrages sur le baptême et l'incarnation. Sa devise était : « A Dieu ta vie ; en Dieu *ta fin.* » (Brandt, *Hist. Ref. Belgicæ*, II, p. 30.)

I

A monsieur Taffin.

Très cher frère, combien que vos lettres ne m'ayent rien annoncé que je n'aye attendu, toutesfois il ne se peut pas que prévoyant comme tout le mal qui est commis sera attribué à ceux qui en sont innocens sans que nul bien leur en advienne, si non d'autant que le Seigneur tourne le tout au salut des siens, il ne se peut faire que je ne sois grandement contristé de ce que dès le commencement l'on ne s'est séparé, à quelque prix que ce fust, d'une telle entreprise, car c'est une ruse de Satan assez accoutumée que de nous allescher soubs ombre de je scay quel advantage. Et plust à Dieu qu'on s'en fust aperceu de bonne heure, car quant à cette modération dont vous m'escrivez, premierement elle est entièrement contre Dieu, puisque par icelle on consent à n'avoir nul exercice de la religion, et mesme à la mort des ministres et bannissement des fidèles, et pour le cas quelle fust tellement dressée que l'exercice de la religion y fust comprins, si cette liberté s'estend à tant d'horribles et plus que très exécrables sectes qui pullulent en ces pays là de jour en jour, qui est celuy qui ne deubst plus tost souhaiter la persécution en peine de souffrir mille morts que de consentir à une telle et si malheureuse liberté ? Toutesfois à vous dire ce que j'en pense, je crois qu'il n'en sera rien du tout, et que ceux-là estant escartés soubz belles promesses qui se sont si légièrement assemblés, et sans avoir interrogué la bouche du Seigneur, seront chastiés comme ils le méritent.

Vray est qu'il fauldra que les enfants de Dieu s'y trouvent enveloppés. Mais, quoy qu'il en soit, la patience des Saincts vaincra. Je ne suis des plus habiles en telles affaires, et pense m'estre hazardé peut estre plus qu'il ne falloit quand j'en ay envoyé mon advis par delà sans en estre requis. Mais si fault il qu'il m'eschappe encores ce point qui est en somme, sauf meilleur advis, que pour éviter l'ire de Dieu pour les choses passées et pour l'advenir, deux choses seroyent requises : La première que ceulx qui suivent la vraye religion remonstrassent à ceulx qui pourchassent telle et si malheureuse liberté, combien ils se font de tort et à tout le pays en cui-

dant bien faire, et qu'on leur baille quand et quand le remède; certainement que pour le moins ils déclarent expressément qu'ils ne comprennent en ladite requeste les anabaptistes, memnonites, davidistes, et en général aucunes sectes d'hérétiques, sinon seulement les catholiques qu'on appelle et ceulx qui sont de la confession imprimée et présentée cydevant à Sa Majesté, requerans tout au contraire que toutes autres sectes, quelles quelles soyent ou puissent estre cy après, soyent chastiées à toute rigueur de justice comme ennemies de Dieu et du repos des hommes. La seconde que si les dessus dit requérants ne veulent entendre et modifier ainsy leur requeste, les fidèles déclairent expressément de bouche et par escrit à qui il appartiendra, qu'ils n'ont esté et ne sont en rien consentans à telles entreprinses, recommandans leur innocence à Dieu et à la Maiesté Royale, et se préparans à souffrir tout ce qu'il plaira à Dieu leur imposer en l'espérance certaine que Dieu bénira leur affliction, qui leur sera tousjours plus aggréable que de veoir toutes hérézies et blasphesmes règner avec impunité, dont il fault nécessairement qu'une ruine et destruction totale soit mise à la fin.

Au reste, tres chers frères, vous n'estes à savoir comme le Seigneur a besongné à Augsbourg. Il reste à le prier qu'il destourne les tempestes de l'advenir comme les passées. Nostre bon voysin y est connu, et pensons bien que selon les hommes, il fera ce qu'il voudra contre les absens et si mal vouluz; mais c'est au Seigneur de conclure auquel nous nous arrestons du tout. Les Eglises Piedmontoises ont plus de besoin de prières que jamais. De vostre costé les plus aveugles peuvent bien veoir les fosses qu'on a toutes préparées et les engins tendus, mais il est en Dieu d'y faire tomber ceulx qui ont dressé le tout contre les nôtres, ainsy qu'il a faict jusques à présent. Vous m'excuserez, s'il vous plaist envers messieurs et frères Des Massures et Ferrot, si pour ceste heure je ne leur escris par exprès, m'asseurant que leur communiquerez la présente avec mes recommandations à leur bonne grace et de toute la bonne compagnie de par delà, laquelle je prie Nostre Seigneur Dieu et père vouloir maintenir en sa saincte et digne garde. De Geneve ce 7 de juin 1566.

Au dos : *A monsieur Taffin, pour les affaires des Pays-Bas.*

II

Au ministre Taffin.

Très cher frère, estant de retour de mon voyage de Suisse auquel je n'ay pas beaucoup faict, ay trouvé vos lettres qui m'attendoyent avec le porteur d'icelles, et pour response je ne vous puis dire autre chose sinon qu'outre que ce m'est une chose impossible de m'escarter d'icy, je ne puis estimer que ma personne ne fust infiniment plus dommageable que proffitable pour la haine en laquelle vous scavez que je suis envers plusieurs, de sorte que mon seul nom seroit pour redoubler la rage des ennemis. Mais il y a un point d'avantage lequel je vous diray franchement, c'est que ma conscience ne peut porter que je me mesle en sorte quelconque d'une telle entreprise de laquelle je vous ay escrit piéça mon advis. Car encores qu'il soit à désirer sur toutes choses que l'évangile se presche en liberté, et qu'il nous faille renoncer à toute prudence de la chair, toutesfois vous scavez que l'esprit de discrétion nous est nécessaire. Et quant à moy je ne puis encores penser qu'il ait esté possible de choisir un temps plus incommode pour se mettre en avant que celuy qu'on a choisy. L'expérience monstrera ce qui en est, et Dieu veuille qu'en cela je sois trompé. Cependant au lieu que plusieurs s'en resjouissent, je ne me puis garder d'en gémir, pour ce que je ne vois que trois issues de cette confusion qui sont toutes trois bien lamentables, c'est à savoir ou la fuite, ou la souffrance, ou la guerre.

Quant a la première, je ne scay s'il fut oncques une telle calamité pour un coup que ceste là, attendu mesmes que par ce moyen toutes ces maudites sectes seront semées par le monde. Quant à la croix et souffrance, Dieu y seroit glorifié ; mais je ne doubte point qu'il n'advienne que la plus part des plus hardis ne se trouvent bien mal disposés, quand se viendra à l'effect, dont s'en suivront infinis scandalles, et qui nuiront peut estre davantage que n'a proffité par advanture tout ce qui a esté faict depuis quarante ans. Quant à la guerre, je n'y voy fondement quelconque, et pourtant outre les destructions infinies qui s'en en suivront, si n'en puis espérer qu'une très malheureuse issue, joincte qu'en une telle meslinge et

confusion qui sera toujours rejectée sur les nostres, il ne seroit mesme possible de faire rien qui vaille, quand mesme la guerre seroit juste, ce que je ne puis veoir ny congnoistre.

Il y a encores un aultre inconvénient tout évident. C'est que le mal ne fauldra de s'espandre jusques aux nations voysines, estans les princes par cet exemple confermés de plus en plus en la fausse opinion que leur ont imprimée nos adversaires, que leurs estats ne seront jamais paisibles qu'ils ne nous ayent exterminés comme séditieux et rebelles. Nostre bon Dieu et Père en la puissance duquel il est de tirer la lumière des ténèbres, veuille bien pourveoir à tant de maulx et inconvénients et pardonner à ceulx qui par leur indiscrétion se sont précipités avec leurs frères en si grands dangers. Je ne leur ay point escrit parce qu'il n'est plus temps comme il m'a semblé, aymant trop mieulx attendre en patience l'issue que Dieu envoyera, que les troubles. Davantage en reprenant ce qu'ils ne scauroient plus changer, quand ils le voudroyent, encores moins les voudrois-je encourager en une chose que ma conscience ne peult approuver.

Je vous diray davantage qu'en ceste défense que j'ay leue imprimée contre les placards, il y a des choses très mal digérées et puisées mot à mot de Castalio, de sorte que je crains bien qu'il n'y ait de l'ordure en plusieurs qu'on estime bien nets, et de les prescher maintenant, il n'y auroit ordre, attendu que la nécessité les contraindra bien de penser ailleurs, qui est ce que j'ay toujours craint, à savoir que ne se contentant de s'avancer petit à petit on perdist tout en un jour ce qu'on a acquis à si grande peine et à si longtemps. Le Seigneur y vueille pourvoir etc. Ce 14 d'aoust 1566.

Au dos : *A monsieur Taffin pour les affaires des Pays-Bas.*

(Minute originale. Bibl. de Genève, vol. CXVII.)

MÉMOIRES DE MONTBONNOUX OU BONBONNOUX

BRIGADIER DES CAMISARDS

DANS LA TROUPE DE CAVALIER (1)

Comme je n'aurois jamais fini, si je voulois vous rapporter tous les chocs et combats dans lesquels je me suis trouvé, je n'ai dessein de vous raconter que ceux dans lesquels j'ai le plus risqué. Quelques femmes, Martine de Massiliargues, et quelques autres qui nous apportoient des souliers et du linge, ayant été arrêtées par quelques troupes qui alloient de Durfort à Anduze, quelqu'un nous ayant donné avis (nous etions campés alors au pré de la maison de la Canau, par dessus le Monestié, vieille Eglise dans la paroisse de Tornac) nous ne balançames pas de prendre le parti de les arracher au funeste sort qui les attendoit. Nous courumes sur les troupes, nous les mîmes en fuite, et nous arrachâmes d'entre leurs mains nos prisonnières. Mais nous prévalant trop de notre victoire nous nous avisames de nous séparer pour poursuivre les fuiards dispersés; quelques-uns se ralliant, foncent sur un de nos escadrons dans lesquels je me trouve; mes gens prenent la fuite sans que je m'en apperçoive; les soldats viennent après; un sergent me crie : *Arrête*; il croit de me tenir; je m'échappe en sautant un fossé; je me foule le pied; a peine puis-je marcher; on tue quelques uns de mes camarades. Nous perdimes cinq de nos gens dans ce combat. Le nommé Fauchier de Canaulle agé d'environ 70 ans fut du nombre, il n'étoit pas armé, il n'étoit avec nous que pour prier Dieu. Lors que je me crois perdu, un de nos détachemens qui se trouve a Boryene vient au bruit du fusil, le sabre à la main, met en fuite ceux qui nous poursuivent, en écharpe le plus grand nombre et sans le chateau de Tournac qui se prête favorablement à eux, c'en étoit fait; aucun de ces soldats n'échappoit. C'est ainsi que finit ce combat où je me trouvai dans les plus grands embaras où je me fusse trouvé encore.

(1) Voir le *Bulletin* dernier, p. 72.

Un jour nous nous étions rendu grand matin aux Roques d'Aubais, dans ce lieu qui depuis ce tems là nous a servi si souvent de temple. Trahis sans doute par quelqeun de ceux qui se disoient nos freres, nous y fumes visités par les Dragons du Regiment de St Cernin; ils voulurent nous envelopper et nous presser contre la riviere du Vidourle; ils s'en trouverent mal : nous nous séparames en trois troupes; je fus à celle qui alla droit à la venue d'Aubai; les Dragons venoient à nous bride abbatue; mais notre bonne contenance et une décharge que nous fimes fort à propos les met bien tôt en déroute. Un autre escadron de dragons fond sur une partie de nos gens qui étoient sans armes, parce qu'ils ne faisoient que d'arriver. Mais ces gens pleins de courage, et armés de frondes et pierres, firent merveilles, (c'était 60 ou 80 hommes de Blausac qui vinrent tous à la fois joindre la troupe et la recruter) secourus par nos gens qui n'étoient pas loin, ils mirent en fuite cet escadron. L'ennemi fuiant, nous le poursuivimes assez loin et nous en tuames. Il y resta même un officier de distinction qui nous crioit : Je suis de la foi. Mais de la foi ou non, il perdit la vie. Je ne me souviens pas que nous y perdissions personne.

La veille de notre grande défaite qui arriva à Nage, nous descendions de Sérignac et de Montmirail; lorsque nous fumes près de St Mamert, un de mes camarades à cheval comme moi, voulut par simple curiosité que nous fissions le tour du village. Cette curiosité risqua de nous en coûter cher. On tira sur nous avec cette poudre qui ne fait point d'éclat mais qui n'empêchoit pas que les balles ne sifflassent bien autour de nos oreilles; heureusement elles ne firent que du bruit. Lorsque nous eumes rejoint nôtre troupe, quelques uns de nos freres nous dirent que le frère Cavalier avoit fait la prière, et qu'après il avoit dit : « Il y a de l'interdit au milieu de nous (on entendoit ici quelque butin qu'on avoit fait mal à propos à St. Genié). Si on le rend nous pourrons passer tranquillement quelques jours dans le païs bas; mais si on le garde, je vous déclare que demain avant midi nous serons mal traités! » Il ne fut que trop bon prophête, ainsi que vous l'allez voir dans un moment.

Ce soir la nous fumes coucher à Caveyrac, nous logeames chez le particulier. La garnison se contenta de tirer de tems en tems quelques coups, mais elle ne se mit pas en devoir de nous attaquer, ni de nous empecher de renverser les murailles. Le lendemain matin

nous sortimes sur les dix heures et Cavalier nous fit faire à quatre cents pas du village des évolutions. Des là nous allames nous camper dans un enfoncement, sur la hauteur qui est entre Langlade et Uchaud, et au dessous du grand chemin de Nimes à Calvisson. C'est là que Grandval avec des Dragons nous vinrent attaquer; nous courumes sur eux; ils prirent la fuite; nous en tuames une dizaine. Sans réfléchir à l'artifice qu'ils nous tendoient par leur fuite precipitée nous les poursuivimes au delà de Boissiere. Mais quelle ne fut pas notre surprise de voir camper tout près de nous un Regiment, en ordre de battaille, derrière lequel nos Dragons feurent se retrancher. Il ne nous fallut pas exhorter d'arrêter nos pas; nous le fimes cependant, sans laisser paroitre aucune émotion. Je me souviens qu'en attendant que tous nos gens feussent rassemblés, je descendis de cheval, et me mettant derriere lui je fis ma priere. Le regiment, sans changer de place, nous faisoit signe du chapeau de nous avancer à lui. Mais d'autres desseins rouloient alors dans notre tête. A petit pas nous fimes un petit détour, et nous tournames le dos à ce fatal régiment. Il vint après nous sans temoigner cependant de l'empressement à nous poursuivre. Il savoit bien ce qui nous attendoit devant nous. Mon cheval harrassé je leur l'abandonnai à la descente de Boissiere. Nos gens saisis de terreur ne pensent plus qu'à fuir. En vain quelques uns de nous, dont j'étois du nombre, veulent les rallier. Désormais toute exhortation est inutile. Dabord des nouveaux dragons se presentent à nous, là ou le chemin de Soulorgues se joint à celui de Nimes, proche Nage. Les dragons étoient sur le chemin de Nimes, et se mettent en devoir de nous arrêter; nous tirons sur eux et nous nous ouvrons un passage, mais c'était pour nous jetter dans un nouveau danger; car nous ne tardames pas à trouver des nouvelles troupes et en bon nombre sur le penchant de la montagne qui regarde vers Calvisson. Quelle desolation ne fut pas ici la nôtre! Enveloppés de tous cotés et dispercés, nous ne pouvions que perir; une furieuse décharge se fait sur nous; Cavalier nous dit ici : *Attendez-moi*. Je l'attends; nous descendons dans la plaine de Calvisson tirant vers St Cômes; nous trouvons ici encore des nouveaux dragons, au bas de la montagne dans la plaine; ils veulent nous arrêter; nous tirons sur eux. J'exhorte un de mes camarades qui fait mine de tourner vers les dragons (André de Bracassargues) de ne pas tirer son coup. Je ne

sais s'il le fit, mais je sais que je ne l'ai plus vû depuis alors. Ceux de nos gens qui étoient à cheval, ne pouvant sauter un fossé, font le tour d'une pièce de terre que je traversai; je trouve sur mes pas Moïse dont le cheval s'étoit acculé; il étoit fort embarrassé, mais il ne me vint pas en pensée de l'aider a se tirer de là, il s'en tira pourtant. A deux cens pas de là je trouvai un de nos gens étendu par terre et blessé à la cuisse, David, le cadet, du Caila. Je déplorai son sort, mais les soldats toujours à mes cotés ne me permirent pas de lui donner même une parole de consolation. Bien tôt après je vois de nos gens qui s'efforçant de monter un fossé qui étoit autour d'une pièce de terre, se culbutoient les uns les autres, et se servoient mutuellement d'obstacle, tant leur precipitation étoit grande. Craignant que si je les suivois, je n'eprouvasse un même sort, je me mis dans la tête de franchir un large fossé. Je le fis, et bien m'en valut, car les dragons me suivoient de bien près, et mon large fossé me servit d'une puissante barrière pour me mettre à couvert de leur sabre, la seule arme qu'ils eussent alors en état pour me faire du mal. C'est ainsi que j'échappai de cette fatale journée, la plus funeste qui nous fut encore arrivée. Hors du peril je me joignis à deux ou trois de nos fuïards, avec qui nous passames à Sincens, et où nous demandâmes de l'eau qu'on nous donna et que nous bumes à la hâte. Au dessus du village nous rencontrâmes quelques autres fuïards, en sorte que nous fumes au nombre de huit. Notre terreur étoit si grande qu'étant près de la tour de Pintard, errant à travers champs, mes gens prirent des genèvres pour un detachement. Un peu plus hardi qu'eux je m'offris d'aller decouvrir de quoi il s'agissoit, et leur donnai pour signal que si je tirois c'étoit les ennemis. Je ne fus pas longtemps à m'apercevoir que la peur avoit métamorphosé les arbres en soldats, et que ce qu'on avoit cru être un détachement n'étoit que de gros genèvres. Comme je m'en retournois vers mes gens, mon fusil se tira de lui même; quel moyen pour diminuer leur terreur? Mais ce qu'il ne fit pas, je le fis par mes cris. Arrivés à Vic, nous y rencontrames plusieurs de nos réchappés. Le lendemain nous nous rendimes à Pierredon où nous joignimes Cavalier et où le plus grand nombre de réchappés se rendit aussi. Quel spectacle! Les uns avoient le bras coupé, d'autres le visage balafré. Les autres étoient blessés en divers endroits. La femme de Clary qui se trouva à Nage par occa-

tion, fut blessée au cou et les soldats pour lui arracher ses bagues lui coupèrent les doigts : elle mourut deux jours après à Pierredon.

Dans la même semeine, ayant passé le Gardon, nous allames à Hyouset ou nous esperions de prendre quelque raffraichissement. Nous avions tué un bœuf; mais nous en primes la peine pour d'autres. Les troupes qui nous suivoient à la piste, parurent bien tôt. Nos crumes dabord qu'ils ne découvriroient point le lieu de notre retraite qui étoit un enfoncement, et qu'ils nous laisseroient à coté. Mais nous fumes trompés dans nôtre attente; les Miquelets, peuple toujours empressé à chercher plus d'une sorte de proye tombèrent sur nos gens. Cavalier et moi nous étions un peu au dessus sur le sommet de la montagne, et tout près d'une caverne où nous avions partie de nos blessés. Nos gens prirent la fuite. Les Miquelets et les troupes se mirent après eux. Nous délogeames aussi. Nos blessés qui ne pouvoient pas nous suivre, demeurerent dans leur caverne et furent bientôt découverts par des médecins qui pansèrent leurs plaies d'une étrange sorte; ils les firent tous périr. Les troupes peu satisfaites d'avoir tué et massacré tout ce qui eut le malheur de tomber entre leurs mains, feurent mettre encore le feu au village d'Hiouzet.

J'ai omis de vous parler ci dessus d'un autre combat où nous fimes très mal notre devoir, et où nous aurions eu occasion de bien battre l'ennemi, si nous avions sçu profiter de notre avantage. Je veux parler du combat que nous eumes dans le vallon de Brueis entre Augebiau et Font-Couverte proche d'Uzès. Comme nous etions sur le point de diner, et que je faisois les portions de ma brigade, nos sentinelles vinrent nous avertir que nos ennemis alloient être à nous. Nous les vimes paroître descendant par un défilé si étroit que si nous avions su nous en prévaloir, nous aurions pu les detruire l'un après l'autre sans qu'aucun eût pu échapper. Mais au lieu de cela nous fumes saisis d'un tel étourdissement que nous primes la fuite. A peine tuames nous quelque soldats. Si j'avois été secondé, je me sentois un grand courage. J'exhortois tous ensemble nos gens à se battre et l'ennemi à s'avancer. Mais autant que d'un coté on étoit peu docile à ma voix, autant de l'autre on étoit empressé à répondre à ma fière bravade. Je fus bientôt obligé de changer de ton, de chercher à me sauver comme les autres. L'embaras n'étoit pas petit; j'avois mis la baionnete au bout de mon fusil, poursuivi

de bien près, embarrassé dans des broussailles, je jettai mon justeaucorps, je tirai ma baionnète, et faisant marcher la crosse de mon fusil par devant, je gagnai une montagne où je vis un dragon qui ne m'aperçut pas heureusement. Ainsi échappai-je de ce combat que je ne me rappelle jamais sans que je ne rougisse de honte d'avoir si mal fait notre devoir.

Le régiment de la marine qui avoit été taillé en pièce proche de Ners intrigua beaucoup la cour, et donna occasion au Roi de menager quelque accommodement avec Cavalier et les autres chefs. On employa pour cela le Sr Lacombe de Vezenobre, chez qui Cavalier avoit été autrefois en service en qualité de petit berger, et Mr Deigalliers d'Uzès. Cavalier ne tarda pas a être docile aux propositions qui lui furent faites. Il y eut un rendez vous entre Mr de Lalande et lui sur le Pont d'Arène à une lieue d'Alaix. Il prit environ 60 hommes avec lui dont j'étois du nombre. Nous laissames la troupe devant l'Eglise du lieu de Massane. Lors que nous fumes proche du rendez-vous, Cavalier nous fit cacher dans un espèce de vallon, et ne prit avec lui que sept ou huit cavaliers. Mr de Lalande qui menoit quelques troupes avec lui, les laissa un peu à coté. Cavalier en fit encore de même de ces sept ou huit hommes qu'il avoit à cheval, et Mr de Lalande et lui se parlerent tête à tête. Quelles furent leurs délibérations, c'est ce que nous ne sumes jamais à fond, Cavalier nous en faisant un mistère. Il nous dit seulement en nous approchant : « Enfants, si vous avez des parens prisonniers, déclarez le moi, et je vous promets de vous les faire revenir bientôt. »

Après s'etre dit de part et d'autre tout ce qu'ils voulurent, Mr de Lalande fit un présent aux hommes qui étoient à cheval aux cotés de Cavalier, et souhaita de voir le reste de ses gens qui étoient avec lui. Cavalier detacha un de ses hommes qui nous vint avertir du desir de Mr de Lalande et nous rengea de quatre en quatre. Mr de Lalande venant à cource de cheval contre nous suivi d'un des notres, Franceset de Beauvoisin, nous jetta une poignée de louis d'or en nous criant : *Enfans, voila pour boire à la santé du Roi!* Mais paroitre et disparoitre fut pour ce lieutenant genéral une même chose, parce qu'il ne se fioit pas à nous ; il y a apparence, mais je n'en sai rien ; risquoit il en effet? Point du tout. Ces louis d'or feurent assez mal reçus ; je puis vous protester pour moi que je ne les vis qu'en l'air et que je ne daignai pas me baisser pour en prendre un, les regardant

comme un espèce d'interdit auquel je n'aurois pas voulu toucher. Ils furent ramassés cependant au nombre d'environ 70.

Le nommé la Roze qui étoit à coté de moi, en trouva un encore après qu'on les eut ramassés ; il voulut le rendre à Cavalier qui lui dit : Gardez le. On remit tout entre les mains de Cavalier, qui le donna à Mr Lacombe en faveur des pauvres de Vézenobre.

Lors que Mr de Lalande et Cavalier eurent fini leur entretien ils se séparerent. Mr de Lalande retourna à Alaix d'où il étoit venu et Cavalier nous ayant rejoint, nous allames coucher à Vézenobre où nous fûmes logés chez les habitans par billet, tout de même que si nous avions été des troupes réglées. Après souper, nous nous rendimes publiquement au Temple de ce lieu qui n'avoit pas été demoli comme les autres du Royaume, où nous fumes suivis des paysans du lieu, et où nous fimes un exercice de piété accompagné du chant des Psaumes et de la Prédication. Moïse y fit l'office de Prédicateur. Le lendemain nous nous rendîmes à St Jean de Leirargues où nous rencontrames (non pas sans dessein, mais je ne saurois vous dire quel) Mr Deigalliers suivi d'une cinquantaine de volontaires bien armés qu'on lui avoit donné à Uzès, pris des chèz les Bourgeoix de cette ville. Après que Cavalier se fut entretenu en particulier avec ce gentilhomme d'Uzès, ils se séparèrent et nous allames joindre notre troupe que nous avions quittée à Massane, et fumes coucher à Lédignan. Je ne sais si c'étoit par prudence ou pour quelque autre raison ; Cavalier ordonna à la troupe de camper dehors, nous, au nombre d'une douzaine, l'accompagnant dans le bourg ou il soupa avec les Officiers des Troupes reglées qui étoient là en garnison, pendant que nous étions à la porte du logis ou dans la chambre en qualité de ses gardes de corps.

Le lendemain nous fumes diner à Lezan où nous campames autour du bourg dans les prairies les plus voisines des murailles. Nous fumes dans le bourg demander au Commandant de la Garnison les choses necessaires pour le diner. Il nous meina dans une tour où l'on avoit enfermé tout le pain des habitants, et nous ayant demendé ce que nous en souhaitions, il nous donna tout celui que nous voulumes avec le vin et autres choses nécessaires. Le repas fini nous fimes la prière publique, où plusieurs des habitants du bourg, au scû et au vû de la garnison, assistèrent. Dès là nous fumes à Tornac, à Durfort, à Anduze, à Canaule, a Sauve, à Quissac.

Ici Castanet fit une predication à cent pas au dessous du pont, où assisterent plusieurs des habitants du lieu. Partout on nous fournissoit les munitions nécessaires pour la bouche. De Quissac nous nous rendimes à Calvisson. C'était le lieu marqué par Mr de Lalande où nôtre troupe devoit attendre les ordres de la Cour. Nous y séjournames neuf jours, pendant lesquels nous eumes l'étâpe, et nous fimes l'exercice divin et la nuit et le jour et où assistoient indifférament catholiques et protestans qui venoient de tout le circonvoisins avec une grande affluence. Nos exercices de piété consistoient en chant, psaumes, prieres, lectures et prédications. Nous jouissions d'une profonde liberté, ce n'est pas que nous n'eussions quelque crainte que l'on ne nous jouat quelques mauvais tour à nous ou à notre commandant, qui fut absent l'espace de sept jours. C'est pour quoi pendant la nuit, nous nous assemblions du côté de l'église à la porte du Bourg, où nous faisions bonne sentinelle. Cavalier apres s'être fait longtemps attendre, arriva enfin, mais non pas sans avoir traité avec le Marechal de Villars. Dèz qu'il arriva à la troupe nous voulumes savoir quels étoient les articles du traité qu'il venoit de faire; mais ne jugeant pas à propos de nous le dire, nos principaux le pressèrent (Ravanel, Jonquet, Clary, etc., qu'on appeloit Anciens, au nombre de douze qui assistoient dans tous les Conseils) en sorte qu'il fut obligé de declarer qu'à Nimes on faisoit des habits rouges, et qu'on nous destinoit pour le Portugal. Quelle proposition pour des gens qui s'attendoient à entendre dire qu'on accordoit à toutes les Eglises de France liberté de conscience! Autant que cette proposition nous surprit, autant elle nous revolta, et oubliant tout d'un coup que Cavalier nous avoit commandé, et que nous lui avions obei à peu près comme à Dieu lui même, nous lui tournames le dos et marchant sous la conduite de Ravanel, nous gagnames le chemin des Cévennes. A cette résolution la surprise de Cavalier égala pour la moins la nôtre. Au désespoir de se voir ainsi abandonné, il vint après nous. Nous ayant joint à trois quarts de lieues de Calvisson, il nous demenda la grace d'attendre qu'il eut écrit une lettre. J'ai toujours cru qu'il écrivit de là au Marechal de Villars pour lui donner avis de ce qu'il venoit d'arriver. Pendant qu'il étoit occupé à l'écrire nous fimes la prière publique. Ce fut Moïse qui fit la priere. En vain il nous dit : *Hé bien vous le voulez ainsi, deffendez vous bien, vous aurez bientot les Dragons sur vous;* c'est ce que j'en-

tendis distinctement entre St Etienne et Combas de sa propre bouche, nous ayant suivi jusques au dessus de Canne inutilement. Il voulut arracher de force d'entre les mains de Pierre de Galargues une belle jumant. Pierre de Galargues avoit gagné cette jumant à la grande journée de Nage, par complaisance l'avoit cedée à Daniel Gui; mais à Calvisson Pierre de Galargues jugea à propos que puisque Daniel Gui suivoit Cavalier, il pouvoit reprendre sa jument. Comme Pierre n'étoit pas d'avis de se dessaisir d'un bien qu'il regardoit comme sien, Cavalier osa le prendre par les cheveux; c'est qui nous surprit beaucoup. Cependant après quelques contestations, nos exhortames le dit Pierre de céder enfin ce qu'on lui demandoit; c'est ce qu'il fit. Cavalier après cela prit son chemin du coté d'Anduze avec 27 ou 28 hommes qui trouverent bon de le suivre, et nous primes le nôtre du coté de Bragassargues. Comme j'étois à la tête de la troupe, je n'entendis point les dernieres paroles qui se dirent de part et d'autres; le soir même nos gens me raporterent que Cavalier avoit dit en se separant : *Qui m'aime, qui me suive;* et que là dessus plusieurs par un retour de tendresse pour lui, avoient fait mine d'aller après lui; ce qui étant apperçû par Moïse il avoit crié : *Vive l'Epée de l'Eternel,* et que la voix de Moïse avoit produit un si subit changement dans ceux qui l'entendirent, qu'il n'y en eut aucun de tous ceux qui avoient paru vouloir suivre Cavalier, qui ne lui tourna à l'instant la face. C'est ici la derniere fois que j'ai vu le commandant pour lequel j'eus toujours une grande consideration. La première fois nous étions du coté de St Maurice de Cazevieille dans un enfoncement, où nous faisions collation, et où nous menions plus de bruit qu'il n'auroit souhaité. Après nous avoir exhortés de nous taire, et voyant que nous parlions toujours, il monta à cheval et nous dit qu'il nous abandonneroit. L'autre fois nous étions du côté d'Aigue-Vive, où après avoir coupé un arbre où l'on avoit pendu un protestant et brulé l'Eglise, quelqu'un du lieu s'en plaignit que quelqu'un de nous avoit pris quelque paire de soulier sans le paier. Cavalier après nous avoir fait de reproches, dit qu'il nous quitterait. Deux fois il nous avoit menacés de nous abandonner pour n'avoir pas promptement obéi à certains ordres particuliers qu'ils nous donnoit; mais nous ne lui avions pas sitôt donné des marques de notre repentir qu'il se rendoit à nos empressemens. Et je n'ai jamais effacé de ma memoire une de se paroles qui me

toucha beaucoup : Craignant que le temps devint si mauvais que nous ne pussions pas subsister dans notre patrie : Il nous dit : Mes Enfants, si nous en venons jamais là, je vous promet de vous conduire tous dans le paîs étranger. Nous étions du côté de Vézenobre lorsqu'il nous fit cette promesse.

Le jour que nous quittâmes Cavalier, nous fumes souper à Durfort; quelques jours apres nous joignimes Rolland... ensorte que tout ce qu'il y avoit alors de Camisards étoit ici reuni. Tous ensemble nous formames le dessein d'aller souper au Pont de Montvert croyant que les Miquelets en eussent decampé. Pour aborder le Bourg nous divisames nos troupes en trois corps. Jeannin prit du coté du nord; partie de nous autres primes le coté du levant, et l'autre du midi. Nous mimes en devoir d'aprocher ainsi le Bourg. Mais nous aprimes bientôt qu'il étoit gardé plus que par des païsans; car des Miquelets, en se trainant derriere quelque muraille, et tirant quelques coups d'escoupete à la troupe de Jeannin, nous apprirent quil n'étoient pas aussi loin que nous l'avions cru dabord. Je dis a Roland que de se battre contre les murailles, il ny avoit à gagner pour nous. Clary me dit que si j'avois peur, je n'avois qu'à aller faire sentinelle ; je le prit au mot et je montai sur la hauteur. Nos plus échauffés du païs bas et qui ne bravaient pas toujours avec toute la prudence nécessaire le danger, s'avisèrent d'attaquer un corps de garde ; ils s'en rendent maitres, et au lieu de poursuivre leur pointe, s'amusent à manger. Pendant ce tems là le miquelet alarmé prend courage, se rallie, fait bientot changer de mets à des gens qui avoient un peu trop témoigné d'empressement d'en goûter. Ils prennent la fuite. Cinq ont le malheur de trouver la mort où ils cherchoient la vie. Cette triste aventure nous fit aisément renoncer au dessein d'aller boire les eaux fraiches du Pont de Montvert. Nous crumes qu'il valoit encore mieux se coucher ce jour là sans souper, que de l'acheter au prix de nos cinq infortunés. Ayant quitté Jeannin, nous redescendimes dans les Cévennes.

Ici vient se placer la partie des *Mémoires* publiés par M. Frosterus, et commençant par ces mots : *Notre état devenait tous les jours plus triste* (1)..... Les dernières pages qui suivent sont inédites, et se rap-

(1) *Les Insurgés protestants sous Louis XIV*, p. 84 à 150.

portent aux deux années durant lesquelles Bonbonnoux fut le collaborateur d'Antoine Court.

Les autres événemens de ma vie vous sont assez connus; j'en rapporterai cependant quelqu'autres. Vous n'aurez pas oublié sans doute que vous ayant quitté un jour à la Bastide, j'eus le malheur d'être arrêté par trois soldats, et que toute mon adresse ne peut m'empêcher qu'ils me conduisissent à la Tour de Vauvert où l'on m'enferma prisonnier. Le peril étoit grand et il ne paroissoit pas que j'en dusse échapper. Vous et Mr Betrine craignites tout pour moi. Mais Dieu qui jusque là m'avoit accordé sa protection d'une maniere distinguée, voulut encore ici m'en faire éprouver les puissans effets. D'abord que je fus en prison, je m'acquis l'amitié de deux grenadiers qui y étoient renfermés. L'eau de vie ou le vin que je leur fis boire les ayant mis de belle humeur, et ayant trouvé sous leurs mains un manche de bois je ne sai de quel instrument, et de la longueur de trois pieds, ils s'en saisissent et frappent à droite et à gauche, tantot la muraille de la prison et tantôt la porte. Un coup si à propos donné au bord d'un trou deja commencé vers le milieu de cette porte, est bientôt assez grand pour qu'une personne y puisse passer, véritablement avec quelque difficulté. Cependant le soleil fournissoit sa carrière et les ombres de la nuit alloient bien tôt nous envelopper. J'en pris occasion d'en dire à mes soldats : Nous avons affaire à des gens bien cruels. Ils ont la dureté de nous traiter en criminels et de nous laisser pourrir dans notre propre corruption. Il me paraît que nous ne fairions pas mal d'essaïer de sortir par ce trou, et de nous aller décharger de nos plus pressantes nécessités. Nous pourrions ensuite revenir nous enfermer. A tout ceci mes soldats gardent un profond silence, et me persuadent par là qu'ils ne sont pas éloignés d'approuver ma proposition. J'essaie le trou, et je dis : Nous pouvons sortir, si nous le voulons : ils gardent encore le silence, et je continue mon manège, laissant dans la prison pour prévenir leurs doutes une petite veste blanche que j'avois. Je sors, et je fais semblant d'aller au lieux secrets, où je fis un court séjour; je reviens sur mes pas, et je trouve un de mes soldats qui s'escrime à la porte pour faire comme moi; mais soit qu'il fut plus gros où qu'il ne sût pas trouver le biais, il s'escrimoit, mais inutilement. Cependant je gagne le degré; mon soldat l'aperçoit et me dit : Où

allez-vous? Je vas prendre garde que personne ne nous surprenne, lui dis-je; bientôt je suis à la rue, et je ne tarde pas à être hors le bourg. C'est là que penétré de réconnoissance, je levais les yeux et les mains vers le Ciel en le remerciant de tout mon cœur de l'insigne delivrance qu'il venoit de m'accorder. Quelle ne fut pas vôtre surprise lorsque vous me vites arriver le lendemain matin dans la maison où vous étiez! Aussi ravi que ces fidèles qui étoient assemblés dans la maison que S[t] Pierre aborda lors que l'Ange l'eut delivré de la prison d'Hérode, vous aviez peine à vous persuader que ce que vous voyiez fut une réalité, et peu s'en fallut que vous tinssiez le même langage à la fille qui vous dit: *Bonbonnoux est-ici*, que les fideles dont je viens de parler à celle qui leur annonça que S[t] Pierre étoit à la porte. Mes soldats paierent leur silence par l'ennui d'être attachés quelques jours, et la demoiselle en la compagnie de qui j'avois été arrêté, en fut quitte pour declarer en termes d'une femme qui ne craint plus d'être contredite, à un détachement qui vole vèrs sa maison pour me chercher, des qu'on s'est aperçû de ma fuïte, que je n'étois pas son domestique, qu'elle ne savoit plus où j'étois, et que si je lui avois appartenu, elle auroit si bien fait que ceux qui m'avoient pris, m'auroient bientôt liberé, et continuant à feindre une femme en colère, elle ne paroit se faire aucune peine de prendre l'argent que l'officier lui donne pour le payement d'un vin que ces soldats avoient bû et quelle leur auroit donné en tout autre occasion avec beaucoup de civilité. Ainsi se termina, comme vous savez, cette aventure qui m'exposa au plus eminent danger, me menant seulement à deux doigts du supplice, et pour laquelle vous ne refusates pas les marques de l'affliction la plus amère, aussi bien que les transports de la plus parfaite joie.

Je pourrois ajouter un grand nombre d'autres épreuves et auxquelles désormais vous avez eu votre bonne part. Vous vous rappellerez sans peine que pendant l'espace de plus de douze années que j'ai eu le plaisir d'être à votre compagnie, nous avons été exposés cent fois aux durs frimats de l'hiver et aux brulantes chaleurs de l'été, aux pluies, aux neiges, aux orages et aux tempêtes. Vous vous rapellerez facilement aussi les déboires que nous avons essuïés pour planter l'Evangile dans les lieux d'où la persecution l'avoit entierement chassé, ou dans ceux où la superstition du catholique, ou le phanatisme du réformé visionnaire l'avoit extremement abbatardi.

Vous n'aurez pas oublié les dangers que nous avons tant de fois courus et les afflictions que nous avons tant de fois essuiées. Vous vous souviendrez sans doute du jour qu'une de nos hôtesses fut tellement effraiée que, quoi que vous sortissiez de trembler un rude accès dune fievre qui fut long tems opiniatre, et que vous fussiez encore dans le plus haut degré de chaleur de cette fievre incommode, et que par dessus tout cela il fit une nuit fort obscure accompagnée de pluie, il vous fallut absolument sortir de la maison de cette bonne femme et aller chercher ailleurs un autre asile, heureux encore, si tout couvert de votre sueur au dedans et de la pluie au dehors, nous eussions trouvé un bon lit pour reposer; mais vous vous souviendrez que sans un artifice que nous imaginames, nous n'aurions pas même peu entrer dans une chambre, y ayant des obstacles que le Maitre du logis trouvoit insurmontables. Vous vous souviendrez aussi j'espère de ces deux autres événements causés de même par la frayeur de ceux qui nous logoeint où qui devoient nous fournir des retraites. Je veux dire de ce qui nous arriva une fois à S[t] Hippolite, et l'autre en descendant du Pompidou. Dans le premier l'Intendant venoit d'arriver dans la ville. Les portes venoient d'être fermées. La garnison venoit d'être répandue sur les remparts et dans les rües, lors qu'une personne effraiée vint annoncer cette nouvelle à notre hôte qui plus interessé dans cette affaire que ne l'etoit l'expositeur, par les conséquences qui en pouvoient résulter et qui paroissoient toutes naturelles, participa bientôt à la frayeur, et cette frayeur allant toujours en augmentant, elle parvint bien tôt à ce degré que représentant à nôtre hote tout le danger auquel il étoit exposé si nous étions arrêtés dans sa maison, il nous dit quoique avec beaucoup de repugnance, que nous ne pouvions pas demeurer chez lui. En vain voulumes nous tenter d'entrer dans la maison de quelqu'autre fidele, la terreur étoit telle, que ceux la même de qui nous avions éprouvé les plus tendres douceurs, n'eurent pas le courage ni de nous recevoir dans leur logis, ni de nous laisser reposer dans leurs jardins, où j'étois d'avis que nous restassions, puis qu'il n'étoit pas possible que nous trouvassions ailleurs à nous loger : Et aprèz toutes nos perquisitions, s'il vous en souvient, il nous fallut aller camper dans la maison d'un catholique le plus bigôt de la ville (véritablement à son insçû et par l'entremise d'un de ses fils qui depuis quelque temps nous paroissoit trouver

du gout à notre religion) et la plus voisine d'un corps de garde. Tout le redoutable appareil qui avoit causé cette fraieur, avoit d'autres objets en vuë que la Religion. Mais il servit à nous faire éprouver combien le danger est capable de prévaloir sur les plus affectueuses dispositions du cœur, sur les devoirs de la charité, de la justice et de la reconnoissance et que ceux qui veulent porter la croix du Seigneur Jésus et qui sacrifient leur vie pour le salut de leurs frères, ne sont pas toujours assurés de trouver des personnes qui en reconnoissance, ayent le courage de sacrifier leur maison ou leur liberté dans le besoin.

L'autre évènement dont je parle nous arriva au Castagnier. Nous venions d'une Assemblée où j'avois fait l'office de prédicateur. J'étois couvert de sueur, quoique gelant de froid. Nous voulions entrer dans une maison. Mais la frayeur, ou quelqu'autre raison de cette espèce nous en ferma la porte de celui qui y habitoit. Après avoir longtems attendu dans un lieu où le vent de bise se faisoit sentir, nous feumes obligés de porter nos pas ailleurs, et assez loin de là, si nous voulumes trouver une maison pour loger. Le matin de cette déplorable nuit, je commençai d'éprouver que de telles corvées, mêlées de tels accidents, peuvent avoir des suites funestes pour des corps qui n'ont pas la dureté de l'acier. Une douleur des reins qui me fit pousser des cris, et qui me tint tout courbé, se saisit de moi un peu avant mon lever; l'acreté de cette humeur se repartit bien tôt, et s'empara presque de la moitié de mon corps. Vous savez de quelle grosseur étoit venu un de mes genoux, et la peine que vous prites un soir que nous revenions d'une assemblée où vous aviez peine pour me reconduire dans une de nos retraites, et celles que vous essuiates dans diverses maisons où je me transportai pour faire quelques remèdes. Cela se changea en un rhumatisme, dont j'ai ressenti à diverses reprises les dangereuses attaques. J'ai employé tous les remèdes dont on se sert pour m'en delivrer, mais inutilement. Je ne doute plus que je n'en aie pour le reste de mes jours, et que le tombeau seul m'en delivre. La volonté du Seigneur se fasse! Je m'estime encore beaucoup heureux d'avoir reçu à son service une semblable écharde; quelque facheuse même qu'elle puisse être pour un homme qui comme moi n'a ni feu ni lieu, et qui ignore encore où il passera le reste de ses jours.

Je me suis trouvé outre les dangers dont j'ai fait la description,

dans plusieurs alarmes; mais Dieu m'a fait la grâce de les soutenir avec fermeté; loin de me laisser intimider, j'ai presque toujours rallié ceux qui ont été autour de moi. Vous vous souviendrez de tout ce que je fis pour vous seconder, et dans l'Assemblée surprise à Nimes, dans celle du Chêne courbé et dans celle de la Grand-Place; comme dans la première, je fus toujours à droite et à gauche, encourageant nos pauvres frères effraiés; comme dans la seconde et dans la troisième, je fus moi même découvrir ce qui nous alarmoit, et comme ayant appris que les soldats n'étoient pas loin, je fus vous prendre dans l'assemblée pour nous retirer en bon ordre, et où pour le dire en passant vous me parutes non seulement avoir beaucoup de courage, mais temoigner trop de l'intrépidite; sentimens qui ont toujours paru en vous, et qui m'ont fait craindre plus d'une fois qu'il ne vous feussent un jour funestes.

L'année dernière je me trouvai encore dans une de ces alarmes. Mr Roux devoit prêcher et administrer la Ste Cène. On étoit prest à verser le vin dans la coupe, lors que le Troupeau et le Pasteur prend la fuite. La précipitation fut grande, et je fus entrainé par la foule plus de quatre pas de ma place avant que de pouvoir m'affermir sur mes pieds. Selon ma coutume, je voulus voir qui nous faisoit peur avant que de prendre la fuïte, et n'ayant pas tardé à découvrir que c'étoit une vaine terreur, je ne sais par qui donnée, je n'oubliai rien par ma voix à rassembler le troupeau dispercé. Je reussis, et si je ne rappelai pas toutes les Brebis, j'en rappellai la plus nombreuse partie. Chacun, revenu de sa frayeur, s'assembla au tour de la Table, comme autant d'aigles mystiques pour y recevoir les fruits de la mort du Seigneur. Ainsi s'acheva notre sacré exercice.

C'étoit le courage que le Seigneur m'inspiroit qui m'a fait entrer tant de fois avec mes livres dans les Bourgs et dans les Villes. Quelque fois je les tirois de mon petit sac pour les mettre dans mes poches ou dans mon sein; quelques fois les enveloppant dans mon mouchoir, je les couvrois avec des herbes, et les portois ensuite à la main en forme de salade.

J'ai toujours eu cette sainte assurance que des compagnes d'un si digne caractère, me procureroient toûjours beaucoup de plaisir et ne m'exposeroient jamais à aucune disgrâce; ma confiance ne m'a point trompé. J'ai passé et repassé avec mes livres; j'ai été même

arrêté avec quelques uns, sans que l'ennemi me les ait découvert, et sans qu'ils m'ayent jamais exposé à rien de facheux. J'ai toujours eu une grande tendresse pour mes freres et surtout pour ceux que le Seigneur a daigné appeler à prêcher l'Evangile. Si je n'ai pas toujours donné à ces derniers de marques de la tendre affection que j'ai eu pour eux, les occasions où les moyens m'ont manqué et non la volonté. Ceux qui ont été dans le besoin ont partagé avec moi, autant que je l'ai pu obtenir sur eux, le peu que j'ai eu à ma disposition. Je ne dis pas ceci pour en tirer de la gloire, à Dieu ne plaise, mais je le dis pour ma consolation et pour exciter en moi la reconnaissance que je dois à Dieu d'avoir produit chez moi ces dispositions chrétiennes. Mon amour pour les predicateurs a sur tout parû lorsque je les ai su entre les mains de l'ennemi. Quel déchirement de cœur n'ai je pas éprouvé toute le fois que j'en ai apris la funeste nouvelle ! Jai déploré en eux le malheur de l'Eglise, et j'ai été sensiblement touché des cruautés auxquelles ils ont été exposés.

(Collection Court, t. K, n° 17.)

BIBLIOGRAPHIE

La vie militaire et religieuse au moyen age, par le Bibliophile Jacob (P. Lacroix). Paris. F. Didot.

Nous croyons devoir consacrer quelques lignes aux chapitres de cette publication illustrée qui s'appliquent aux hérésies, surtout à l'inquisition. M. Lacroix aura fait le pari d'accumuler dans un espace donné le plus d'injures possible contre les protestants, et cela sans le moindre accent de conviction : il a gagné sa gageure.

Deux exemples nous suffiront entre vingt pour faire apprécier l'ouvrage et les intentions de l'auteur. Le bibliophile Jacob accuse d'immoralité les Vaudois et les Albigeois : tant d'austérité peut surprendre de la part d'un écrivain qui n'a pas toujours publié, on le sait de reste, des ouvrages d'édification. Mais passons, et voyons un peu ce que nous allons apprendre sur l'inquisition aux Pays-Bas, l'épisode le plus monstrueux de l'histoire du fanatisme dans les temps modernes : quelques lignes bien peu sévères pour Philippe II

et le duc d'Albe, puis des détails et des gravures pour montrer que la vraie inquisition a été celle des Gueux contre les catholiques. Nous apprenons de même que la véritable inquisition en France a été l'inquisition protestante, témoin le martyrologe réformé, et sans doute aussi la Saint-Barthélemy!... Mais nous ne consentons pas à prendre plus longtemps au sérieux les plaisanteries du Bibliophile.

Seulement nous dirons aux personnes pieuses, mais peu éclairées, dont on veut ainsi flatter les passions : Supposez que vous lisiez un chapitre sur la Terreur, dans lequel, après une page indulgente sur Carrier, Lebon et les autres proconsuls, on montre que la véritable Terreur a été celle exercée par les Vendéens et les royalistes du Midi contre la Convention. Vous diriez, n'est-ce pas, que c'est le comble de la mauvaise foi, si ce n'est du grotesque, et vous auriez raison.

ÉDOUARD SAYOUS.

ISABEAU MENET, PRISONNIÈRE A LA TOUR DE CONSTANCE (1735-1750).

L'opuscule dont nous inscrivons le titre est une touchante page ajoutée au martyrologe réformé du siècle dernier. La sombre légende de la tour d'Aigues-Mortes semblait épuisée avec l'histoire de Marie Durand et de ses compagnes. Mais la voix d'une captive dont on ne savait que le nom, s'élève à son tour de cette tombe anticipée, pour nous apporter un témoignage d'autant plus émouvant qu'il émane d'une jeune femme qui sut immoler ses plus douces affections à la courageuse confession de sa foi chrétienne. C'est une sœur de Perpétue et de Blanche Gamond, dont M. Alexandre Lombard vient nous retracer la pathétique histoire, puisée dans de précieux papiers de famille.

Le récit de notre correspondant genevois nous transporte d'abord dans ces monts du Vivarais, qui fournirent tant de témoins de la foi réformée : « Sur la montagne qui domine au nord les gorges de la vallée de l'Errieux, petite rivière dont les eaux viennent se verser dans le Rhône, entre les bourgs de la Voulte et de Beauchastel, se trouve la commune de Bruzac. Cette commune s'étend sur un plateau élevé reposant sur des assises calcaires, et comprend deux localités qui, selon les traditions populaires, ont servi autrefois de lieux de réunions ; l'une se nomme *Prat*, l'autre *Venouse*. La pre-

mière de ces localités offre d'assez riches pâturages ; de là probablement son nom. L'autre est plantée de châtaigniers et de chênes séculaires. C'est dans un de ces lieux élevés et déserts que se tint une assemblée le 29 mars 1735.

« Les nombreux protestants des bourgs et villages voisins, Saint-Fortunat, Vernoux, Boffres, Saint-George, Saint-Laurent-du-Pape, toutes localités célèbres dans les annales des Eglises de la contrée, y étaient arrivés de nuit et par groupes détachés. Ils portaient avec eux le simple appareil de leur culte, c'est-à-dire une chaire mobile, une serviette pour la cène, quelques livres de psaumes et la Bible.

« Dans le nombre des personnes présentes se trouvaient deux jeunes époux (mariés le 19 avril 1734). L'un était François de Fiales, autrement dit Fiales ou Fialais, famille dont les descendants habitent encore la commune de Saint-George, et dont les propriétés patrimoniales étaient dans la paroisse même de Bruzac ; l'autre était Isabeau Menet, sa femme, d'une famille de riches propriétaires du pays, résidant à Beauchastel. Sa jeune sœur, Jeanne, à peine âgée de quinze ans, les accompagnait.

« Soit vigilance des troupes à une époque voisine des solennités de Pâques, soit trahison, l'assemblée fut surprise, et quelques-uns des assistants furent arrêtés ; parmi eux les époux Fiales et la jeune Menet.

« Les personnes saisies furent conduites à l'antique citadelle du Pont-Saint-Esprit, sur les bords du Rhône, et y furent préventivement détenues pendant bien des mois. Cette détention leur laissait toutefois quelques heures d'une certaine liberté. C'est ce qui ressort des termes de la première des lettres d'Isabeau. Puis, soit par redoublement de sévérité, à la suite des évasions dont il va être question, soit afin de faire place à d'autres captifs, Isabeau fut envoyée à la Tour de Constance. Ce fut dans cette nouvelle prison que, selon les traditions conservées dans notre famille, elle donna le jour à un fils qu'elle nomma Michel-Ange. Tandis que le premier de ces noms se rattache sans doute à quelque réminiscence de parenté, l'autre porte un touchant caractère de tendresse maternelle.

« Cet événement eut lieu en 1736, et ce ne fut que plusieurs mois plus tard que fut rendu le jugement de M. de Bernage, intendant du Languedoc. D'après cet arrêt, qui date du 1er mars 1737, François Fiales fut condamné aux galères à perpétuité, et Isabeau à être enfermée pour le reste de ses jours dans la Tour de Constance. Leurs biens furent confisqués au profit du roi, abstraction faite d'un

tiers en faveur de l'enfant, né postérieurement l'incarcération.

« C'est ainsi que deux nouveaux noms furent ajoutés à la liste des martyrs. »

Deux, et non pas trois, grâce à l'évasion de Jeanne Menet, qui, trompant la surveillance de ses gardiens, s'était enfuie du Pont-Saint-Esprit, et avait trouvé un asile à Genève, où elle épousa plus tard François-Augustin Lombard, descendant de réfugiés calabrais du XVI[e] siècle. Des lors (mars 1737) commence pour Isabeau la plus douloureuse réclusion, car elle se voit séparée à jamais d'un époux qui ne tarde pas à succomber à l'épouvantable régime des galères, ne léguant pas même un nom au cimetière des forcats de Cette ou de Marseille. Sa jeune femme devenue mère, peu de mois après son entrée dans la Tour de Constance, ne pourra pas même conserver auprès d'elle l'enfant qui lui rappelle les courtes joies de sa vie. Faut-il s'étonner qu'à la longue, sous le poids de tant d'épreuves accumulées, malgré l'admirable piété qui l'anime et dont ses lettres font foi, la captive ait fléchi et que sa raison se soit égarée? Elle dut à l'excès de son malheur de ne pas expirer entre les murs d'un cachot. Elle revit, après quatorze ans de captivité, le pays où elle était née; dans quel état? Ces mots écrits à côté du nom d'Isabeau Menet sur la liste des prisonnières en 1750, le disent assez : *Rendue folle à son père!* (1)

Quelques lettres datées de sa prison nous initient aux sentiments de la captive, aux amitiés qui adoucirent pour elle l'horreur du cachot, aux consolations supérieures qui la soutinrent. Parmi ses compagnes de captivité, toutes coupables comme elle d'avoir assisté aux saintes assemblées, elle a trouvé des amies, une surtout, cette Marie Durand, sœur d'un martyr, qui ne recouvra la liberté qu'après trente-huit ans de réclusion qui avaient blanchi ses cheveux et courbé son corps avant l'âge: «J'ay icy, écrit Isabeau à sa sœur, une bonne amie qui est Mademoiselle Durand. Elle vous ressemble beaucoup... C'est cause qu'en entrant icy nous nous sommes toujours appelées sœurs l'une et l'autre. Elle vous embrasse de tout son cœur. »

Ces lignes donnent le ton de la correspondance où Isabeau Menet a mis toute son âme aussi tendre que pieuse, sans aucune trace d'irritation contre ses persécuteurs. M. Alex. Lombard a reproduit avec une religieuse exactitude les quelques lettres dont il possède les originaux. Nous en reproduirons, à notre tour, ici quelques

(1) L'acte de libération signé par le commandant d'Aigues-Mortes, le 4 mars 1750, se tait sur cette circonstance qui nous est révélée par la liste publiée dans le *Bulletin du Prot. franç.*, t. VI, p. 393.

fragments, formant une sorte de journal dont on a seulement modifié l'orthographe.

« Ma très-chère sœur, j'ay receu en son temps vostre chère lettre en date du 9 may, par laquelle j'ay ressenti, je vous asseure, un extrême plaisir d'apprendre que vous jouissez d'une parfaite santé. Je fais des vœux très-ardents à ce grand Dieu pour qu'il luy plaise vous la continuer et vous comble de ses plus rares faveurs... Je vous suis bien obligée des vœux que vous formez au ciel pour moy et de l'exhortation que vous me faites à la persévérance. — Soyez asseurée, ma chère sœur, que je les mettray en effet, que toutes les promesses ni les menaces du monde ne seront pas capables de me faire abandonner le dépôt de la foy. Je m'estime fort heureuse que Dieu me trouve digne de souffrir persécution pour son saint nom. Ainsy j'espère que ce bon père de miséricorde ne me déniera pas le secours nécessaire pour supporter les épreuves qu'il lui plaira m'imposer.

« Je vous diray que nous sommes vingt-deux, et que nous avons deux heures le matin et deux heures le soir que nous allons en la basse cour du Fort, et le reste du soir et toute la nuit nous sommes enfermées dans nostre tour...

« Je vous souhaite à tous un million de bénédictions. Soyez toujours bien obéissante à mes chers oncles ; suppliez-les de se souvenir de moy et de mon cher époux. Je vous recommande d'estre toujours bien sage ; soyez honnête et modeste ; ne négligez pas le service de Dieu, puisque vous en avez si bien l'occasion. Portez l'honneur et le respect à nos chers oncles et à nostre chère tante. Faites en sorte de vous procurer leur amitié. Cela vous tournera à honneur.

« Vous me dites que si j'ay besoin de quelque chose, vous me l'enverrez. Je vous prie de m'envoyer un fichu de soie des plus fort et un mouchoir d'indienne qui soit beau et carré avec deux peignes d'ivoire. Je vous demande pardon si je vous donne ceste peine. J'espère de vostre bonté que vous m'accorderez ceste grâce (1).

« Je me recommande à vos ferventes prières. Soyez asseurée que vous avez bonne part dans les miennes. Mon fils qui se fait grand a une dent, et vous embrasse dans son innocent langage. »

Cette première lettre est sans date. La seconde, datée de la Tour

(1) M. Alex. Lombard, qui a parfaitement apprécié la correspondance d'Isabeau Menet, p. 61, 62, dit ici avec un tact délicat : « Les soins du corps que révèle la demande d'un fichu « qui soit beau, » et de deux peignes d'ivoire, font en quelque sorte du bien à rencontrer. La nature humaine a ses légitimes exigences, et l'on aime à en entrevoir l'indice au milieu des plus sublimes dévouements. Ne

de Constance, le 23 décembre 1739, n'est ni moins ferme ni moins expressive :

« Je ne cesse de faire des vœux au Seigneur pour vostre conservation de tous, afin qu'il soit apaisé envers nous, et envers tout son peuple dont nous avons extrêmement besoin, car nous l'avons irrité à courroux. C'est la cause que son Eglise est agitée de toutes parts. Dieu veuille par sa grâce lui donner la tranquillité de son esprit et la réjouir dans ses tristesses !...

« Soyez toujours persuadée que je n'ay autre sentiment que de suivre Jésus-Christ, car les souffrances du temps présent ne sont pas à contrepeser à la gloire qui nous doit estre révélée dans le ciel. Bienheureux seront ceux qui les considéreront, et qui détesteront le monde et les choses du monde pour rechercher cette perle d'un si grand prix. Qu'importe que nous soyons les haïs du monde, pourvu que nous soyons de son bon grain, son froment savoureux qu'il doit mettre dans son grenier... Allons à luy puisqu'il nous a promis qu'il nous aidera en ce temps oportun. Soyons luy fidèles jusques à la mort, afin que nous puissions acquérir cette couronne d'immortalité bienheureuse.

« Je n'aurois pas tant tardé à vous escrire ; mais c'est qu'on m'avoit donné l'épreuve de mon cher espoux *en me disant qu'il estoit mort*... Comme il est en bonne santé, grâce soit rendue à Dieu, cela m'a mis d'huile dans mon cœur, de ce que je ne saurois luy rendre tant de grâce comme il luy a pleu me faire ; car après la douleur j'avois ressenti de la joye. Le Seigneur veuille nous rassembler quand bon le semblera, afin que nous puissions le prier avec plus d'ardeur que nous n'avons jamais fait...

« Je vous remercie bien de la bonté que vous avez eu pour moy de m'envoyer les deux mouchoirs que je vous avois prié et je vous suis bien obligée. Si je pouvois faire quelque chose pour vous... je le ferais du meilleur de mon cœur. Mais comme vous savez, je suis esclave, puisque telle est la volonté du Seigneur. Ainsi je ne puis pas faire grand'chose, comme je le souhaiterois. »

Quatre ans s'écoulent entre cette lettre et celle qui suit (26 décembre 1743), quatre ans marqués pour la pauvre captive par un redoublement d'épreuves qui lui font écrire dans sa détresse :

« Je vous prie, ma chère sœur, de me recommander aux prières de l'Eglise, car j'en ay grandement besoin aux afflictions où je me

savons-nous pas gré à l'apôtre des gentils de nous avoir parlé du manteau et des parchemins qu'il a laissés chez Carpus? »

vois réduite. Le Seigneur me fasse la grâce de prendre le tout venant de sa main ! »

Plus de doute désormais : Isabeau est bien veuve de l'époux dont une première fois elle a pleuré la perte, et l'éloignement de son enfant qu'elle doit confier à des mains amies, ajoute encore à la tristesse de son veuvage. Ces souvenirs chéris se confondent dans une ardente supplication : « Je vous prie, ma chère sœur, au nom de Dieu, de vous souvenir de moy dans vos saintes prières, de même que de mon cher enfant, lequel je vous donne... pour le recommander à mon cher père et mère qu'ils aient soin de son salut, afin de luy faire reconnoistre *que son cher père est mort pour la profession de l'Evangile.* Je me fie que vous en aurez le soin de le tirer devers vous, comme vous m'avez promis, car je peux dire, après Dieu, qu'il m'estoit de grande consolation à mon entour, quoique jeune. » Voilà bien l'accent maternel, et l'intime, l'inconsolable douleur, même au sein de la foi et de la plus chrétienne résignation. Désormais les regards de la mère ne se reposeront plus sur l'enfant chéri dont les innocentes caresses avaient le pouvoir de distraire et de dissiper les plus sombres pensées. Le sacrifice suprême est accompli : on sait le reste !

Le pieux biographe d'Isabeau Menet ne s'est pas borné à recomposer la touchante destinée de son héroïne. Il a joint au volume sorti des presses de Jules Fick, un dessin de la Tour de Constance, une carte de la commune de Bruzac et des environs, ainsi que des notes instructives que l'on recommande aux continuateurs de la *France protestante.* La famille Menet, dans ses diverses branches, s'est alliée aux plus honorables du Refuge. Une descendante de l'avocat François Menet, frère d'Isabeau, est devenue la marquise Massimo d'Azeglio. Michel-Ange Menet, né dans la prison d'Aigues-Mortes, se voua au commerce dans la maison de ses oncles, MM. Torras, négociants riches et considérés de Turin. De Jeanne, sa sœur, mariée à François-Augustin Lombard, naquirent deux fils, dont l'un, Gedéon-Guillaume, fut le père d'une personne distinguée dont le souvenir n'est pas effacé dans la société genevoise, Madame de Roches. M. Alex. Lombard, bien connu lui-même par le zèle éclairé qu'il déploie au service d'œuvres philanthropiques et chrétiennes, a bien mérité des amis de notre histoire en leur offrant quelques pages qui sont la meilleure part de son héritage domestique. J. B.

CORRESPONDANCE

ÉDITIONS DU PSAUTIER

M. le pasteur Douen, qui travaille depuis plusieurs années à une histoire du Psautier, prie instamment les lecteurs du *Bulletin* de vouloir bien lui adresser le plus tôt possible une copie exacte du titre de *tous les psautiers en vers, sans exception*, qu'ils ont entre leurs mains, avec l'indication de la date et du format. Il serait aussi désirable qu'on désignât les éditions qui ont une préface.

La bibliographie du Psautier, qui forme déjà plusieurs chapitres respectables dans le beau livre de M. Bovet, est encore fort incomplète ; c'est dans le but d'en combler les lacunes que M. Douen fait appel au concours obligeant de tous les amis de l'œuvre historique. Il mentionnera le nom des possesseurs d'éditions rares.

En réponse à la question de M. Douen on reproduit l'extrait suivant d'un article de M. le pasteur Arnaud dans l'*Evangéliste* du 20 février, où sont énumérées diverses éditions du Psautier omises dans le catalogue de M. Bovet. Ce sont les suivantes :

1. — Les Pseaumes mis en rime française par Clément Marot et Théodore de Bèze. Pseaume IX. Chantez au Seigneur qui habite en Sion, et annoncez ses faicts entre les peuples. — Au milieu de la page, un frontispice carré, formé de feuilles d'acanthe ; dans l'intérieur la porte large et la porte étroite, avec cette légende autour : Entrez par la porte étroite, car c'est la porte large et chemin spacieux qui mène à perdition. Mat. 7. — Par François Perrin, pour Antoine Vincent. M. D. L. XII. Avec privilége du Roy. In-8° ; etc. (Bibl. de M. E. Arnaud.)

2. — Psaumes en vers et musique, en regard de la prose au milieu de la Bible, dans « La Saincte Bible contenant le Vieil et Nouveau Testament ou la Vieille et Nouvelle Alliance, » etc. Lyon, Claude Ravot, 1566, in-folio (Catalogue de la Soc. bibl. prot. de Paris, n° 50).

3. — Les Pseaumes de David, musique à tous les versets, à la suite de « La Sainte Bible qui contient l'Ancien et Nouveau Testament, nouvelle édition revue et corrigée, à Amsterdam, chez les Wetsteins, 1710, » in-18, dans un beau frontispice signé De Broca (Bibl. de M. E. Arnaud).

4. — Les Psaumes de David, à la suite de la Sainte Bible, version de Martin, revue et corrigée par Samuel Scholl, pasteur de l'Eglise fran-

çoise de Bienne. Bienne et Yverdon, 1746, in-folio (Bibl. de M. E. Arnaud).

5. — Psaumes de David et Cantiques corrigés dans les paroles et dans le chant, par Charles Bourrit, pasteur, etc. Genève et Paris, MDCCCXXI, in-8°. Musique au premier verset, une seule partie (Bibl. de M. E. Arnaud). — M. Bovet est donc mal renseigné quand il avance (p. 290) que le travail de Bourrit parut en 1823.

6. — Les Pseaumes de la pénitence paraphrasés en vers françois. Grenoble, 1631, in-4° (Bibl. de Grenoble).

7. — Paraphrase du Psaume CXLVIII, etc., en vers françois, par A. Godeau. Paris, 1637, in-4° (Bibl. de Grenoble).

8. — Paraphrase des Pseaumes de David en vers françois, par Antoine Godeau, nouvellement mis en musique, etc., par Antoine Lardenoir. Paris, 1654, in-12 (Bibl. de Grenoble).

9. — Essai de traduction nouvelle en vers français des Psaumes de David, par Js - Lr. Cn. de Genève (Constantin). Paris, Ve Smith, 1848, in-8° (Bibl. de M. E. Arnaud).

Notons en terminant une transcription inexacte (p. 290) du titre de la révision de Le Camus, qui doit s'écrire ainsi : « Les Psaumes du roi et prophète David, mis en vers français, etc. (Bibl. de M. E. Arnaud) (1).

E. Arnaud, pasteur.

GÉOGRAPHIE PROTESTANTE

QUESTIONS ET RÉPONSES.

M. le pasteur Auzière, de Générargues, nous envoie les réponses suivantes à plusieurs des questions posées dans le *Bulletin* du 15 janvier :

1. — Le *Bresolles* en question n'est, je crois, ni celui de l'Ain, ni

(1) Nous ajoutons aux éditions omises dans le catalogue de M. Bovet la suivante : « Les Psaumes de David, mis en rime françoise, etc. Charenton, Estienne Lucas, M.DC.LXVIII » (à la suite du Nouveau Testament.) In-18. (Bibl. de M. Matth. Lelièvre.)

M. Bovet mentionne d'innombrables traductions du Psautier de Marot et Bèze, mais il paraît ignorer que le culte anglican de langue française qui se célèbre dans les îles anglo-normandes de la Manche, a adopté tel quel le Psautier réformé. Plusieurs éditions en ont été imprimées dans les îles à la suite du *Prayer-Book*, traduit lui-même en français. Voici le titre détaillé de l'une de ces éditions : *La Liturgie, ou formulaire des prières publiques, etc., selon l'usage de l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande, avec le Psautier ou les psaumes de David.* Nouvelle édition, revue et corrigée sous la direction du Comité de district, en l'île de Guernesey, de la Société pour la propagation des connaissances chrétiennes. — Un beau vol. in-8°. Guernesey, H. Brouard, imprimeur-libraire, MDCCCXXXV. Les paroles ont été légèrement retouchées, mais la musique est celle du Psautier français. (*Note de la Rédaction de l'Evangéliste.*)

celui de l'Allier, mais bien *Brezolles* du département d'Eure-et-Loir (province de Normandie, colloque d'Alençon). Ce qui me le fait supposer c'est qu'en 1572 cette Eglise avait pour pasteur Matthieu Cartaut père (votre Hartault), qui se réfugia alors en Angleterre, d'où il revint pour desservir l'Eglise de Dieppe (1575 à 1603) et que le fils de celui-ci, Moïse Cartaut, desservit à son tour Saint-Lô (1603) et Dieppe (1603 à 1631). Un autre Moïse Cartaut, probablement le petit-fils du premier, desservit également Dieppe de 1660 à 1685. Vous voyez que toutes ces Eglises appartiennent à la province de Normandie.

4. — Votre *Térieux* et le *Férieux* d'Aymon, ou encore *Térin* et *Mérues* ne sont autre chose que *Meyrueis*, département de la Lozère (province des Cévennes, colloque de Sauve), qui pendant vingt-cinq ans, de 1562 à 1587, eut pour pasteur François Thérond, lequel assista comme député du Bas-Languedoc et Cévennes au synode de 1579 à Figeac. Haag, à la page 171 de ses Pièces justificatives, écrit Téraud, ministre à Térieux.

5. — *Puech de Gotan* doit être *Puch de Contant* dans le Lot-et-Garonne (province de Guienne, colloque du Condomois), qui eut pour pasteurs Mermet fils (1603), Pierre Castagnier (1620), Jean Laguchay (1626), Du Luc (1637), Pierre Lafitte (1660 à 1681), Du Casse jeune (1681).

6. — J'ignore quel est le *Neuvy* en question. Il est probable qu'il faut le chercher parmi ceux qui appartiennent aux provinces les plus rapprochées de celle de Saintonge, puisque son pasteur se réfugie en 1572 à la Rochelle et que la liste donnée par Haag (Tome II, p. 193) montre qu'en effet les cinquante pasteurs qui s'y trouvaient avec lui venaient surtout des environs. Serait-ce celui des deux Sèvres ?

CHRONIQUE

UNE LEÇON D'HISTOIRE

A LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX

Nous reproduisons sans commentaire l'extrait suivant du journal *la Gironde* du 24 janvier dernier :

Un de nos abonnés nous écrit :

« J'assistais jeudi dernier à un cours de M. Combes, professeur d'histoire à la Faculté des lettres. Sous le prétexte de parler du procès d'Anne Dubourg, il apprécia à sa façon les doctrines des

protestants, dont il expliqua les réformes par les moyens les plus ignobles — le vol, le pillage, l'assassinat, — et qu'il traita de communistes (pourquoi pas de communards? le mot est à la mode). Mais passons là-dessus; c'est l'opinion de ce monsieur, et personne ne voudrait le forcer à en changer.

« Mais voici qui est plus grave: un instant après, M. le professeur Combes parla des anabaptistes et des excès qu'ils commirent à Mulhouse, « cette chère ville qui vient de nous être enlevée si malheureusement. » Je n'ai trouvé à relever qu'une petite inexactitude dans ce récit lamentable, c'est que M. le professeur d'histoire a confondu tout le temps Mulhouse, en Alsace, avec la ville de Mülhausen, en Thuringe, où Thomas Münzer, le chef des anabaptistes, s'était réfugié. J'ai, pour plus de certitude, vérifié le fait dans une histoire d'Allemagne que je possède.

« Sachant, Monsieur le Rédacteur, l'importance que vous attachez à tout ce qui touche de près ou de loin à la question de l'instruction publique, j'ai pensé que vous ne seriez pas fâché de savoir jusqu'où va la science des cléricaux de notre Faculté des lettres, dont l'enseignement (au moins celui de certains d'entre eux) ne déparerait pas un collége de jésuites. »

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1872.

Présidence de M. *Schickler.* — M. *Bordier*, retenu par une indisposition, témoigne son regret de ne pouvoir assister à une réunion spécialement consacrée au supplément de la *France protestante.*

M. *Coquerel*, absent à la dernière séance, demande quelques éclaircissements qui lui sont donnés par le Président.

La délibération est rouverte sur la part de responsabilité qui doit revenir au Comité dans la continuation de l'œuvre de MM. Haag. Le Secrétaire trouve cette responsabilité trop engagée par la composition même de la Commission spéciale, où doivent figurer d'office, avec M. Bordier, le Président et le Trésorier de la Société, et seulement deux membres choisis au dehors.

M. *W. Martin* répond qu'il faut un lien entre la Société et la Commission, et qu'il est difficile d'exprimer ce lien autrement.

M. *Gaufrès.* — Ne pourrait-on choisir un plus grand nombre de membres au dehors, de manière à modifier le caractère de la Commission?

M. *Douen.* — Puisque l'on veut dégager pleinement la responsabilité du Comité, pourquoi ne pas instituer hors de son sein une commission tout à fait indépendante ?

M. *Coquerel* rappelle ce qui se passe pour les thèses de théologie, et la formule usitée : *La Faculté n'entend approuver ni désapprouver les opinions du candidat*, qui nous mettrait à l'abri de toute critique.

Le Secrétaire trouve cette formule insuffisante et même regrettable.

M. *Read* voit dans les anciens rapports de la Société avec les auteurs de la *France protestante* des indications utiles et un exemple à suivre pour le supplément.

M. *Schickler* croit à la nécessité d'une commission spéciale, et demande comment on pourrait procéder à sa création.

Selon M. *Bonnet*, cette commission doit compter plus de membres pris hors du Comité que dans son sein.

M. *Read* propose que la composition du Sous-Comité soit laissée à M. *Bordier*, qui est le meilleur juge. M. *Martin* demande que la Société confirme à M. Bordier le mandat qu'il a déjà reçu à cet égard.

Le Secrétaire adhère à cette proposition, et témoigne la plus entière confiance en la sagesse de M. Bordier, dont il ne peut que regretter l'absence à cette délibération.

Ce premier point éclairci, une autre question se présente, l'étendue à donner au supplément. Si l'on veut y faire entrer, comme le titre l'indique, toutes les familles qui ont souffert pour la foi protestante, n'est-il pas à craindre que l'on ne s'engage dans un labeur infini et des dépenses sans terme?

M. *Coquerel* est sur ce point d'une opinion opposée à celle du Secrétaire. Nous devons, dit-il, à l'œuvre, à nos pères, de ne rien omettre du passé, de ne pas laisser perdre une miette de notre vieille histoire. Il applaudit donc à la formation d'un supplément largement conçu, qui aura plus tard lui-même son supplément.

M. *Bonnet.* — Quelques limites sont cependant nécessaires, si l'on veut que le supplément ne soit pas trop onéreux à la Société.

M. *Gaufrès* signale les inconvénients de la formule proposée; elle ne lui semble même pas très-juste, car il y a autre chose dans notre histoire que des familles qui ont souffert pour leur foi; il y a des savants, des industriels, des politiques, etc. Mieux vaut supprimer une formule qui engagerait trop en un certain sens.

M. *Read* fait observer que s'il ne s'agit que de donner des listes de noms, les objections disparaissent, et l'on se retrouve d'accord.

M. *Douen* ne comprendrait pas qu'après avoir dégagé avec tant de soin la responsabilité du Comité, on prétendît exercer une sorte de censure sur l'œuvre.

M. *Delaborde.* — Il n'est question de rien de pareil; mais la Société, sous les auspices de laquelle on se place, garde naturellement le droit de donner quelques avis. Il n'y a là ni censure, ni épée de Damoclès, comme paraît le craindre M. *Coquerel;* il n'y a que des rapports de courtoisie et de bienveillance mutuelle dont M. *Bordier* nous donne le meilleur exemple.

P.S. — A la suite de cette délibération et de celle du 14 janvier, d'importantes décisions ont été prises. Elles seront prochainement communiquées aux amis de notre œuvre.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1873.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année		
2e —		
3e —		
4e —	10 francs le volume.	
5e —		
6e —		
7e —		
8e —		
9e année	20 francs le volume.	
10e —		
11e année		
12e —		
13e —		
14e —		
15e —	10 francs le volume.	
16e —		
17e —		
18e —		
19e-20e —		
21e —		

Chaque livraison séparée : 3 francs.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1872) : 210 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1873.